

OMPI



A/39/8

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2003

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-neuvième série de réunions
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2003

APERÇU DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2003

Rapport du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent aperçu de l'exécution du programme (ci-après dénommé "aperçu") récapitule les activités menées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours du premier semestre de l'année 2003, dans le cadre de l'exercice biennal 2002-2003.
2. Il dresse à l'intention des États membres un tableau sommaire de l'Organisation et de son orientation générale, et leur fournit des informations sur les principales activités menées au cours de la période considérée. Il décrit ces activités pour chaque programme du programme et budget 2002-2003 (document WO/PBC/4/2).
3. Le présent aperçu ne rend pas compte en détail de l'exécution du programme et ne doit donc pas être considéré comme une mise à jour du "Rapport sur l'exécution du programme en 2002" (document A/39/7 du 21 juillet 2003). Il se concentre sur la mise en œuvre des programmes en mettant l'accent sur leur état d'avancement, alors que les rapports sur l'exécution du programme, élaborés dans le cadre de l'établissement par l'OMPI de programmes et de budgets axés sur les résultats, évaluent la réalisation des objectifs en se fondant sur les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution, et portent essentiellement sur les résultats obtenus.

PROGRAMME PRINCIPAL 01

Organes statutaires des États membres

4. À la fin du mois de juin 2003, l'OMPI comptait 179 États membres.
5. Les réunions suivantes des organes statutaires des États membres ont notamment eu lieu pendant la période considérée : quarante-neuvième session (16^e session extraordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI, tenue à Genève les 24 et 25 mars 2003, au cours de laquelle la candidature du directeur général à un deuxième mandat a été entérinée; sixième session du Comité du programme et budget, tenue à Genève du 29 avril au 1^{er} mai 2003; et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale de l'OMPI, de l'Assemblée de l'Union de Paris et de l'Assemblée de l'Union de Berne, tenues à Genève les 26 et 27 mai 2003, au cours desquelles le directeur général a été officiellement réélu pour un second mandat au poste de directeur général de l'OMPI.

PROGRAMME PRINCIPAL 02

Direction générale

6. Le programme principal 02 recouvre notamment la coordination des opérations quotidiennes du Secrétariat et la présentation d'informations aux États membres.
7. Dans le cadre du programme principal 02, le directeur général prend les décisions de direction relatives à toutes les questions relevant de l'orientation générale, de la gestion et de l'exécution des politiques, et ce pour la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et activités de l'OMPI.
8. Le programme centralise, de manière stratégique, toutes les fonctions et ressources de direction générale aux fins de l'élaboration de solutions intégrées; ce processus est facilité par les conseils émanant du groupe de la haute direction et de l'ensemble des chefs de programme, ainsi que de la Commission consultative des politiques (CCP) et de la Commission consultative du monde de l'entreprise.

Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général

9. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le directeur général a rencontré régulièrement les membres de la haute direction afin d'inscrire la prise des décisions de direction dans un environnement transparent et intégré, dans lequel la circulation de l'information et la planification des programmes soient gérées de façon à assurer en temps voulu le suivi des décisions prises.
10. Le directeur général a continué d'entretenir de manière régulière des relations de haut niveau entre les États membres et le Secrétariat. Pendant le premier semestre de 2003, il a effectué une mission à l'étranger et reçu 110 visites de représentants des États membres, dont des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres, des ambassadeurs et des chefs de secrétariat d'organisations internationales et nationales. La Division du protocole a veillé au bon déroulement de ces visites et d'autres sur le plan logistique.

11. La coopération avec les gouvernements a facilité la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et a eu pour effet d'accroître la transparence et d'améliorer la reddition de comptes. Le directeur général a également supervisé la collaboration avec le système des Nations Unies, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et d'autres organisations internationales et régionales.

12. L'appui fourni au directeur général a consisté à préparer non seulement la correspondance avec les États membres, les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les particuliers, mais aussi à rédiger des discours et des déclarations et à préparer de la documentation. Le Cabinet du directeur général a également assuré un appui administratif et le suivi des réunions de la haute direction et la coordination des questions de protocole, de liaison, de voyages et de représentation.

Sous-programme 02.2 – Conseiller spécial et commissions consultatives

13. Le conseiller spécial a continué à fournir un appui au directeur général, s'agissant de maintenir les relations existantes, de cultiver de nouveaux contacts et de gérer quotidiennement les affaires interorganisations, notamment avec les départements et les institutions spécialisées des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

14. Quelque 2250 documents officiels ont été reçus, analysés, triés et dûment redistribués aux divers services de l'OMPI. Environ 235 pièces de correspondance signées reçues de l'ONU, de ses institutions spécialisées et d'autres organisations ont été soit traitées directement soit transmises au service compétent pour suite à donner. Plus de 60 réponses à des courriers, contributions à des rapports et réponses à des demandes d'information provenant de l'extérieur ont été établies, et plus d'une centaine de demandes internes de conseils et d'informations sur des activités interorganisations ont été traitées, ce qui a permis de faire mieux connaître parmi les chefs de programme de l'OMPI la place qu'occupe celle-ci au sein du système des Nations Unies.

15. L'OMPI a continué d'améliorer ses communications et ses relations avec l'ONU et d'autres organismes internationaux, en participant notamment au Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, à l'Instance permanente sur les questions autochtones, au Groupe d'étude de l'Organisation des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, aux réunions préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information, à la Commission des droits de l'homme, à la 91^e session de la Conférence internationale du Travail, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi qu'au Conseil exécutif et à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé. Des contacts étroits ont aussi été entretenus avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), moyennant la participation au Comité interinstitutions de bioéthique de l'UNESCO, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'OMPI était présente et a participé activement à la session de printemps du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS).

16. La coopération entre l'OMPI et l'OMC s'est intensifiée au premier semestre de 2003. Des séminaires nationaux tenus conjointement par les deux organisations ont eu lieu au Bénin et au Mali en mars, et les préparatifs en vue de la tenue de séminaires nationaux en Ouganda et en Éthiopie en juillet 2003 ont été menés à bien. Un colloque international conjoint sur les

droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie doit aussi se tenir à Genève en novembre 2003. Par ailleurs, l'OMPI a organisé des séances d'information du personnel sur des questions concernant l'OMC, telles que "l'Accord sur les ADPIC et la santé publique", "le règlement des litiges de propriété intellectuelle à l'OMC" et "les négociations relatives aux indications géographiques", qui se sont tenues en mars, mai et juin, respectivement. Une séance supplémentaire se tiendra en juillet, sur la question du réexamen de l'article 27.3)b). Ces séances d'information visent à tenir les membres du personnel de l'OMPI concernés au courant des discussions tenues à l'OMC, à donner au personnel compétent de l'OMPI et de l'OMC la possibilité de se concerter sur certaines questions, à échanger des informations selon que de besoin et à renforcer la coopération entre les deux secrétariats. L'OMPI a suivi de près toutes les activités de l'OMC portant sur les questions de propriété intellectuelle et a continué d'envoyer des experts aux stages et séminaires de formation de l'OMC.

17. La coopération entre l'OMPI et l'UPOV s'est aussi intensifiée au premier semestre de 2003. En janvier, l'OMPI a organisé à l'intention des membres du personnel une séance d'information intensive sur l'UPOV, qui a permis de faire mieux connaître les éléments fondamentaux de la Convention UPOV et qui devrait améliorer et faciliter la coopération future. La coordination des questions administratives s'est poursuivie, l'OMPI fournissant à l'UPOV, en fonction de ses besoins, des services dans les domaines des finances, du personnel, de la traduction et de la documentation, ainsi que des services techniques. Par ailleurs, l'OMPI a suivi de près les réunions de l'UPOV et les deux secrétariats organisent conjointement un colloque OMPI-UPOV consacré aux droits de propriété intellectuelle sur la biotechnologie des végétaux, qui devrait se tenir le 24 octobre 2003.

18. Dans le cadre de Commission consultative du monde de l'entreprise, de nombreuses réunions et consultations ont été tenues avec un large éventail de représentants du secteur privé afin de renforcer les liens avec les entreprises du monde entier. Ces discussions ont porté sur la possibilité de créer des équipes d'experts et d'organiser des tables rondes sur des thèmes en rapport avec la propriété intellectuelle et le monde de l'entreprise.

19. L'OMPI a apporté un concours sans réserve au Corps commun d'inspection (CCI) tout au long de la période considérée.

Sous-programme 2.3 – Supervision interne

20. Au cours de la période considérée, le rapport sur l'exécution du programme en 2002 (document A/39/7) a été établi sur la base des contributions fournies par les chefs de programme de l'OMPI. Les préparatifs en vue de la publication du présent aperçu (document A/39/8) ont également été effectués.

21. La Division de l'audit et de la supervision internes a participé activement à l'équipe d'experts du programme et budget en vue de l'élaboration du programme et budget pour 2004-2005 (document WO/PBC/6/2) et a collaboré de manière intensive avec les chefs de programme pour l'établissement du cadre d'évaluation de l'exécution du programme pour le prochain exercice biennal, notamment en ce qui concerne la définition des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution.

22. Par ailleurs, des conseils ont été donnés de manière permanente au personnel de l'OMPI sur la conception de projets et les questions d'évaluation. Plusieurs évaluations internes indépendantes étaient en cours de préparation. Un rapport sur les vérifications internes des

comptes effectuées en 2002 était également en passe d'être soumis au directeur général, ainsi que le planning des vérifications internes à entreprendre en 2003. Les travaux relatifs à la mise au point d'une charte de la vérification interne des comptes se sont poursuivis.

23. S'agissant de la coordination interorganisations dans le domaine de la supervision interne, l'OMPI a été représentée à la quatrième Conférence des enquêteurs internationaux, qui s'est tenue à Bruxelles en avril, à la trente-quatrième Réunion des représentants des services de vérification interne des comptes des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, qui s'est tenue à Panama en juin, à l'atelier sur les enseignements et la responsabilité des parties à l'évaluation accueilli par le Ministère français de l'économie et des finances et à la réunion annuelle informelle du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'évaluation, qui se sont tous deux tenus à Paris en mars.

PROGRAMME PRINCIPAL 03

Conseiller juridique

24. Au premier semestre de 2003, le Bureau du Conseiller juridique a continué de s'adapter à la croissance de l'Organisation en donnant aux États membres et au Secrétariat des avis juridiques ou des renseignements sur des questions d'ordre juridique, statutaire, contractuel ou général.

25. Une partie considérable de la période considérée a été consacrée à l'élaboration du texte final de différents traités administrés par l'OMPI contenant les modifications adoptées précédemment par les assemblées des États membres. Ces documents seront présentés aux États membres en septembre 2003. On se souviendra que, à leurs sessions de septembre 2002, les assemblées des États membres ont adopté les recommandations du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur la réforme statutaire concernant une modification des traités administrés par l'OMPI visant à i) dissoudre la Conférence de l'OMPI, ii) officialiser le système de contribution unique et les modifications apportées aux classes de contribution, et iii) modifier la périodicité des sessions ordinaires des assemblées des États membres, qui devrait passer d'une fois tous les deux ans à une fois par an.

26. L'accroissement constant du nombre d'adhésions aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI a entraîné une intensification notable des activités de depositaire au cours du premier semestre. De janvier à juin, 42 instruments de ratification ou d'adhésion ont été reçus et traités, et 44 notifications d'actes accomplis en rapport avec des traités administrés par l'OMPI ont été envoyées. Ces actes ont fait l'objet d'une notification immédiate aux États membres et aux autres entités concernées et d'une publication systématique sur l'Internet et, le cas échéant, dans le cadre de communiqués de presse. La liste de diffusion sur les traités (*treaties.mail*) a suscité un intérêt toujours croissant, le nombre d'abonnés passant d'environ 3000 en janvier à quelque 13 300 en juin 2003. La fréquentation du site Web consacré aux traités (*wipo.int/treaties*) a également connu une forte progression. Le nombre de demandes d'accès est passé de 30 977 en décembre 2002 à 183 377 en juin 2003, voire plus en avril et en mai.

27. Le Bureau du Conseiller juridique a reçu des demandes émanant de deux organisations intergouvernementales et de 10 organisations non gouvernementales souhaitant obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMPI et a rédigé la correspondance nécessaire avec ces organisations, ainsi que la documentation correspondante à présenter aux assemblées des États membres à leurs sessions de septembre 2003.

28. Des avis et une assistance juridiques ont été fournis régulièrement à plusieurs unités de l'OMPI, s'agissant de demandes extérieures d'autorisation de reproduire des documents de l'OMPI dans diverses publications, de demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI, de demandes d'instruments types d'adhésion et de ratification concernant plusieurs traités de l'OMPI, de l'élaboration de notes sur les avantages que présente l'adhésion à certains traités de l'OMPI, de la fourniture d'une information continue sur l'état des ratifications et des adhésions aux traités et du règlement de litiges relatifs à l'interprétation et à l'application du Statut et règlement du personnel de l'OMPI.

29. Des avis et une assistance juridiques ont aussi été dispensés en ce qui concerne les contrats et d'autres questions de nature juridique générale dans le cadre des grands projets relatifs aux techniques de l'information, tels que les systèmes IMPACT, WIPONET et AIMS, ainsi que les contrats de licence avec les fournisseurs de logiciels. Parmi les autres activités entreprises figure la fourniture de conseils sur des questions spécifiques relatives à l'interprétation des contrats de construction et les baux commerciaux de l'OMPI à Genève. Des avis ont également été rendus au sujet des accords-cadres de coopération avec les offices de propriété intellectuelle. Le Bureau du Conseiller juridique a également assuré un appui au Comité d'examen des contrats et au Comité de la construction.

30. Le Bureau du Conseiller juridique est aussi intervenu auprès des autorités suisses pour obtenir une réduction d'impôts du Canton de Genève compte tenu des privilèges et immunités de l'Organisation. Il a en outre assuré un appui juridique à la conclusion d'un arrangement à l'amiable concernant les honoraires des architectes et d'autres prestataires de services relatifs à l'ancien bâtiment de l'OMM.

PROGRAMME PRINCIPAL 04

Planification, préparation du budget et contrôle financier

31. Au premier semestre de 2003, une assistance a continué d'être assurée au directeur général en matière de planification stratégique et de politique générale, ainsi que dans le cadre de nouvelles initiatives.

32. En ce qui concerne le budget et le contrôle financier, l'accent a porté sur les activités suivantes : préparation du projet de budget pour 2004-2005; certification des engagements conformément aux autorisations budgétaires, aux ressources disponibles et à l'utilisation rationnelle de ces ressources; renforcement du contrôle budgétaire et du respect du règlement financier et de son règlement d'exécution et autres politiques, et établissement de directives visant à assurer une utilisation efficace des ressources; tenue à jour des systèmes d'avis d'affectation de crédits et de plan d'exécution des travaux; et appui à la mise en œuvre du système de gestion administrative intégrée (AIMS).

Sous-programme 04.1 – Planification stratégique et élaboration des politiques

33. Le suivi et l'analyse des tendances en matière de propriété intellectuelle sont restés au centre de l'attention du Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques, afin d'adapter l'OMPI aux nouveaux enjeux. Les considérations à cet égard sont reprises dans la vision d'avenir et l'orientation stratégique de l'OMPI pour le programme et budget 2004-2005 et le plan à moyen terme. Par ailleurs, le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a assuré le secrétariat de la session du Comité de coordination et de la session extraordinaire des assemblées des États membres qui se sont tenues en mars et en mai, respectivement.

34. Un appui a été dispensé au Cabinet du directeur général pour la coordination et l'exécution des activités de programme, ce qui a permis de renforcer la coordination et la communication internes. Les 17 réunions d'information professionnelle hebdomadaires ont permis d'aborder les éléments clés de l'orientation future de tous les programmes principaux, sur la base des rapports d'activité annuels pour 2002 présentés par les différents chefs de programme. Le groupe de la haute direction s'est réuni à trois reprises au cours du premier semestre de 2003 pour examiner des questions de direction et arrêter des politiques.

35. Par ailleurs, la coordination des réunions internes, notamment celles du Comité d'examen des contrats et du Comité de la construction, de l'équipe d'experts chargée du programme et budget et de l'équipe d'experts chargée de la coordination de la sécurité, a été assurée. Ces activités d'appui ont favorisé la coopération intersectorielle dans la mise en œuvre de certaines activités complexes. En outre, pour permettre aux gouvernements des États membres d'intégrer des éléments de propriété intellectuelle dans leurs politiques de développement économique, une base de données interne a été établie, qui aide le Secrétariat à venir en aide aux responsables politiques en leur donnant des conseils sur les politiques et la pratique en matière de propriété intellectuelle dans les différents pays.

Sous-programme 04.2 – Contrôle budgétaire des programmes et contrôle financier

36. Le projet de programme et budget pour 2004-2005 a été établi et soumis pour examen au Comité du programme et budget à sa session d'avril. Avant la session du Comité du programme et budget, plusieurs séances d'information ont été organisées avec les groupes régionaux d'États membres et des membres du personnel de l'OMPI. Compte tenu des interventions et des suggestions faites par les États membres à la session d'avril du Comité du programme et budget, une révision du projet de programme et budget pour 2004-2005 a été entreprise, et une session informelle du Comité du programme et budget consacrée à la procédure de révision du budget s'est tenue en juin.

37. En marge de la préparation du projet de programme et budget pour 2004-2005, des activités ont été entreprises au sujet de prévisions de recettes, telles que la participation à une réunion entre l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, l'Office des brevets du Japon, l'OEB et l'OMPI, tenue à Washington en février, afin de passer en revue les projections relatives aux demandes selon le PCT pour les années à venir.

PROGRAMME PRINCIPAL 05

Développement du droit de la propriété industrielle

38. Dans le cadre du programme principal 05, les activités relatives au développement du droit et à la convergence des pratiques dans les domaines des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques se sont poursuivies. Parmi les principales activités menées au cours du premier semestre de 2003, les discussions sur l'harmonisation du droit matériel des brevets se sont poursuivies dans le cadre du Comité permanent du droit des brevets (SCP), alors que le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) se concentrait sur la simplification et la rationalisation des procédures d'obtention et de maintien en vigueur des marques, la révision du Traité sur le droit des marques (TLT) et les indications géographiques.

Sous-programme 05.1 – Droit des brevets

39. La principale activité a consisté en la préparation et la tenue de la neuvième session du Comité permanent du droit des brevets, du 12 au 16 mai 2003. Le SCP a poursuivi ses délibérations sur l'harmonisation du droit des brevets dans le cadre du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et a fait de nouveaux progrès vers l'établissement d'une communauté de vues sur plusieurs questions découlant des différences entre les systèmes de brevets. Un accord provisoire a été atteint sur plusieurs dispositions, étant entendu que toute délégation pourrait à tout moment ouvrir de nouveau le débat sur ces questions. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne l'incorporation d'un délai de grâce dans le projet de SPLT. Dans un certain nombre de domaines, les différences importantes qui subsistent entre les systèmes de brevets appellent néanmoins une réflexion plus approfondie. L'une de ces questions se rapporte à la mesure dans laquelle le SPLT devrait permettre aux parties contractantes de conserver des législations et des pratiques divergentes, sachant que le projet de traité vise à harmoniser la législation et la pratique en matière de brevets. Les propositions relatives à la protection de la santé publique, des ressources génétiques et des savoirs traditionnels et à d'autres questions de politique des pouvoirs publics que le SCP était convenu d'incorporer dans le projet de traité à sa huitième session, en novembre 2002, n'ont pas été examinées. Vingt-trois pays en développement et pays en transition ont été invités à participer à la neuvième session du SCP.

40. D'autres activités se sont inscrites dans le cadre de missions de fonctionnaires visant à promouvoir les traités de propriété industrielle, de conseils en matière de législation nationale et de réunions avec les délégués nationaux, ainsi que d'une étroite coopération avec les secteurs et domaines d'activité correspondants de l'OMPI, concernant par exemple le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets, l'évolution du système du PCT et la biotechnologie. Ont également relevé de ce sous-programme le suivi des tendances générales des systèmes de brevets au niveau international et des travaux d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que l'administration et la mise à jour du Traité de Budapest.

Sous-programme 05.2 – Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

41. La poursuite de la simplification et de la rationalisation des procédures d'enregistrement et de maintien en vigueur des marques a été examinée par les États membres participant à la dixième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles

industriels et des indications géographiques (SCT), qui s'est tenue à Genève du 28 avril au 2 mai. Cette session, à laquelle ont participé les délégations de 79 États membres, de trois organisations intergouvernementales et de 12 organisations non gouvernementales, a porté sur la révision future du Traité sur le droit des marques (TLT), la protection des indications géographiques et les noms de domaine.

42. Les délibérations ont tourné essentiellement autour de la révision du TLT, qui vise à rationaliser et simplifier, au niveau mondial, les formalités relatives aux demandes nationales et régionales d'enregistrement de marques et au maintien en vigueur des marques. Le progrès technique permet d'envisager de nouvelles possibilités de révision du TLT, concernant notamment la mise en œuvre du dépôt électronique des demandes d'enregistrement de marques et les communications connexes par voie électronique, l'incorporation de la recommandation commune concernant les licences de marques adoptée en 2000 et les sursis et le rétablissement des droits en cas d'inobservation de certains délais. Les formalités dans ce domaine diffèrent selon les pays et ces améliorations sont porteuses d'économies supplémentaires et de gains d'efficacité pour les propriétaires de marques et les offices de propriété industrielle.

43. Le SCT est également convenu de distribuer un questionnaire aux États membres afin de recueillir des informations sur les pratiques nationales et de recenser les questions à examiner en vue du développement du droit international des marques et de la convergence des pratiques nationales en matière de marques. Cette enquête a pour but de promouvoir le rapprochement des pratiques en matière de droit international des marques et de favoriser une conception commune de l'examen des demandes d'enregistrement de marques. L'OMPI établira en 2004 une synthèse des réponses fournies par les États membres.

44. En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT a pris note d'une étude établie par le Secrétariat comme suite à la demande qu'il avait formulée à sa neuvième session, visant à donner aux États membres une vue d'ensemble des questions relatives à différents systèmes de protection, telles que les éléments sur lesquels se fonde l'affirmation d'une qualité, d'une réputation ou d'autres caractéristiques et les critères pris en considération pour l'évaluation d'une revendication selon laquelle ces éléments peuvent "être attribués essentiellement" à l'origine géographique d'un produit. Cette étude visait à promouvoir une meilleure compréhension concrète de la définition des indications géographiques.

45. S'agissant des noms de domaine, le SCT s'est penché sur la recommandation des États membres en faveur d'un élargissement de la portée des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) aux indications géographiques et aux noms de pays. En ce qui concerne la protection des indications géographiques contre leur enregistrement abusif en tant que noms de domaine, le SCT a décidé de ne prendre aucune mesure pour l'instant. Concernant la protection des noms de domaines, le SCT a décidé de ne pas recommander à l'ICANN la rétroactivité de la protection et a demandé des informations supplémentaires sur les moyens d'établir un mécanisme de réexamen dans le cadre d'un arbitrage. Il a également décidé de poursuivre l'examen de l'opportunité de protéger les noms sous lesquels les pays sont généralement connus, outre les formes longue et abrégée indiquées dans le Bulletin de terminologie de l'Organisation des Nations Unies.

46. En dehors des travaux directement liés à la révision du SCT, d'autres activités ont été entreprises : promotion des traités relatifs à la propriété industrielle (en particulier le Traité sur le droit des marques) et des recommandations communes (sur la protection des marques notoires, sur les licences de marques et sur la protection des marques sur l'Internet); conseils

en matière d'élaboration de législations nationales; réunions avec des délégués nationaux, des représentants d'ONG et du secteur privé; notifications en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris (dix notifications). Une assistance a par ailleurs été fournie aux programmes de coopération pour le développement et de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie, ainsi qu'à l'Académie mondiale de l'OMPI, pour les séminaires et programmes relatifs au droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Au cours de la période considérée, l'OMPI a participé à quatre réunions à l'invitation des organisations non gouvernementales suivantes : l'Association communautaire du droit des marques (ECTA), l'Association des conseils en brevets finlandais, la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) et l'Office international de la vigne et du vin (OIV).

PROGRAMME PRINCIPAL 06

Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

47. Le nombre total de demandes reçues au premier semestre de 2003 s'est élevé à 55 386, confirmant une nouvelle fois la large utilisation du PCT.

48. Au cours de la période examinée, trois États (Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne et Égypte) ont adhéré au PCT, ce qui porte le nombre total d'États contractants à 121, dont 67 pays en développement.

49. Suite à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT en septembre 2002, des modifications du règlement d'exécution du PCT sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Deux réunions des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA) ont été convoquées, afin notamment de favoriser la rapidité, l'efficacité et la cohérence dans la mise en œuvre de modifications supplémentaires du règlement d'exécution du PCT qui doivent prendre effet le 1^{er} janvier 2004.

50. La quatrième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT, qui s'est tenue en mai, a permis de faire avancer l'examen des propositions de réforme du PCT.

Sous-programme 06.1 – Fonctionnement du système du PCT

51. Au cours de la période considérée, 55 386 demandes internationales déposées dans le monde entier ont été reçues. Ces 55 386 demandes internationales équivalaient à 4 111 535 demandes nationales et 188 258 demandes régionales; ces dernières équivalaient quant à elles à 3 042 056 demandes de brevet dans les États membres des systèmes de brevets régionaux. Cela correspond, en théorie, à un total de 7 153 591 demandes nationales. Le nombre de demandes émanant de pays en développement s'est élevé à 2657.

52. Sur les 55 386 demandes internationales déposées, 23 763, soit 42,9%, contenaient une requête établie à l'aide du logiciel PCT-EASY.

53. À la fin du mois de juin 2003, le Bureau international avait reçu, en sa qualité d'office récepteur, 2954 demandes internationales.

54. Le traitement des demandes internationales a abouti, notamment, à la publication au cours de la période de 53 122 demandes internationales et à 18 697 nouvelles publications dans 26 éditions ordinaires et un numéro spécial de la Gazette du PCT. Quelque 33 761 rapports d'examen préliminaire international et 31 174 demandes d'examen préliminaire en vertu du chapitre II ont été reçus par le Bureau du PCT.

55. Au cours de la période considérée, la restructuration de la Division des opérations du PCT a été achevée. La nouvelle structure permettra au Bureau international d'améliorer les services offerts aux utilisateurs du système du PCT et aux États membres.

Sous-programme 06.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation; réforme du PCT

56. Les activités en matière de promotion du PCT et d'adhésion au traité, de fourniture de renseignements et de conseils aux utilisateurs du PCT, de renforcement du cadre juridique du PCT et des procédures relatives au PCT, ainsi que de publication d'informations concernant le PCT – sur papier et via l'Internet – ont été poursuivies.

57. À sa trente et unième session (18^e session extraordinaire) tenue en septembre 2002, l'Assemblée de l'Union du PCT a décidé de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2004, le règlement d'exécution afin d'instaurer un nouveau système de désignations et un nouveau système renforcé de recherche internationale et d'examen international. L'examen de la nécessité de modifier les instructions administratives du PCT et les formulaires PCT, ainsi que les consultations avec les offices sur plusieurs questions, ont débuté.

58. Deux réunions des administrations nationales instituées en vertu du PCT ont été consacrées à l'examen du projet de directives révisées concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT. Cette révision est rendue nécessaire par le système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Des projets de formulaires nouveaux et modifiés pour les rapports et opinions selon les chapitres I et II du PCT, ainsi qu'une éventuelle révision de la documentation minimale du PCT en vue d'y inclure les revues et bases de données relatives aux savoirs traditionnels ont aussi été examinés.

59. À sa quatrième session tenue en mai, le Groupe de travail sur la réforme du PCT a passé en revue de nouvelles propositions de modification du système du PCT. Le groupe de travail a approuvé plusieurs propositions de modification du règlement d'exécution en vue de leur soumission à l'Assemblée de l'Union du PCT, concernant les annexes du rapport d'examen préliminaire international, le calcul des délais et d'autres rectifications et modifications découlant des modifications déjà adoptées avec effet au 1^{er} janvier 2004. Le groupe de travail a également considéré que le Bureau international devrait présenter à l'Assemblée de l'Union du PCT des propositions révisées concernant le montant de la taxe internationale de dépôt et de la taxe de traitement, et qu'il conviendrait d'incorporer dans le projet de directives révisées concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT examiné par la PCT/MIA des dispositions relatives à une approche commune quant à la qualité pour la recherche internationale et l'examen préliminaire international.

60. Le groupe de travail a estimé qu'un examen plus approfondi s'imposait concernant les possibilités de restauration du droit de priorité, les exigences relatives aux parties manquantes (changements en rapport avec le Traité sur le droit des brevets (PLT), la déclaration de l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet et

une taxe pour remise tardive des listages des séquences. Il a également examiné les options en matière de développement de la recherche et de l'examen international et les effets de l'indication automatique de toutes les désignations possibles en vertu du PCT compte tenu des modifications du règlement d'exécution qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

61. Au cours du premier semestre de 2003, 42 séminaires, conférences ou séances de formation ont été organisés sur l'utilisation et les avantages du PCT afin de promouvoir les adhésions à ce traité. Ces séminaires se sont tenus dans 15 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse) et ont été suivis par 2503 personnes. Parmi les participants figuraient des représentants d'offices de propriété intellectuelle, des inventeurs, des représentants d'entreprises, des conseils en brevets et des fonctionnaires nationaux.

62. Huit séances de formation spécialisée et de présentations sur le PCT ont été organisées à l'intention du personnel d'autres services du Secrétariat. Des avis juridiques et des renseignements ont été donnés aux États contractants à maintes occasions.

63. Les publications et textes suivants ont été édités ou publiés sur l'Internet : feuilles de mise à jour (en français et en anglais) pour la mise à jour de janvier 2003 du Guide du déposant du PCT; mise à jour périodique de la version Internet du guide; deux numéros spéciaux de la Gazette du PCT; la section IV de la Gazette du PCT hebdomadaire; le bulletin mensuel PCT Newsletter; la publication intitulée "Yearly Review of the PCT: 2002" (en anglais et en japonais); des versions révisées du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de son règlement d'exécution (en français, en allemand, en anglais et en espagnol); des feuilles de mise à jour pour le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et son règlement d'exécution applicables à compter du 17 octobre 2002 et du 1^{er} janvier 2003 (en français, en allemand et en anglais); l'index des textes juridiques du PCT; un calendrier des dates de fermeture des offices de propriété intellectuelle; des versions révisées des formulaires PCT; des versions révisées de documents de séminaires du PCT sur l'Internet (en français, en allemand, en anglais et en japonais); et des documents d'information générale en diverses langues.

Sous-programme 06.3 – Classification internationale des brevets (CIB)

64. Les réunions suivantes relatives à la CIB ont eu lieu au cours de la période examinée : trente-deuxième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (Genève, février); deuxième réunion de l'Équipe d'experts chargée de la révision du Guide d'utilisation de la CIB (Paris, INPI, avril); et neuvième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB (Genève, juin).

65. Le Comité d'experts a examiné les rapports de ses groupes de travail et arrêté les objectifs du programme de travail pour 2003. En ce qui concerne la réforme de la CIB, le comité a approuvé les documents suivants, qui serviront de base pour l'application et la révision de la CIB après sa réforme : "Principes et procédure de révision de la CIB après sa réforme", "Cycles de révision de la CIB" et "Principes généraux permettant de déterminer la matière à classer". En ce qui concerne la révision de la CIB, le comité a approuvé les modifications à apporter à la septième édition de la classification, qui se rapportent à 29 sous-classes. Il a également examiné les questions relatives à la publication de la prochaine édition de la CIB, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

66. L'Équipe d'experts chargée de la révision du Guide d'utilisation de la CIB établie par le Groupe de travail ad hoc sur la réforme de la CIB a pratiquement achevé la révision de ce guide, qui explique en détail la structure, les principes et les règles de la CIB. À l'exception d'un seul chapitre, le nouveau texte du guide, qui tient compte des profondes modifications apportées à la classification dans le cadre de la réforme de la CIB, est prêt.

67. Le Groupe de travail sur la réforme de la CIB a poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la huitième édition de la CIB, qui devraient être achevés en 2003. Il a passé en revue plusieurs projets de révision de la CIB et a décidé de créer dans la classification deux nouveaux grands secteurs consacrés l'un aux remèdes phytothérapeutiques traditionnels et l'autre aux méthodes de commerce électronique. Le groupe de travail a également poursuivi la transposition, dans la CIB, des résultats de la réforme. Il a approuvé une collection de plus de 3000 formules chimiques données à titre d'exemple aux fins de son incorporation dans la couche électronique de la CIB et a poursuivi l'élaboration des définitions relatives au classement et des autres instruments d'explication rendus nécessaires par la réforme de la CIB.

PROGRAMME PRINCIPAL 07

Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

68. Les activités d'enregistrement au titre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne se sont poursuivies au premier semestre de 2003. Des activités de promotion ont été menées en faveur d'une utilisation accrue des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno et d'une acceptation plus large des systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, dans le cadre de séminaires et d'ateliers. Des activités de formation, d'information et de conseil ont également été menées au profit des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux.

Sous-programme 07.1 – Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

69. Les demandes internationales d'enregistrement de marques dans le cadre du système de Madrid ont augmenté de 2,65% alors que les enregistrements ont augmenté de 0,04% par rapport à la même période en 2002.

70. Dans le cadre du système de La Haye, les enregistrements ont chuté de près de 27,47%, alors que le nombre de renouvellements a augmenté de 4,93%. Il en est résulté un recul des opérations de 13,28%.

71. En ce qui concerne le système de Lisbonne, le premier bulletin trilingue des appellations d'origine a été publié, conformément au nouveau règlement d'exécution en vigueur depuis le 1^{er} avril 2002.

Sous-programme 07.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation

72. En janvier, la République de Corée a déposé son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid et les Pays-Bas ont étendu aux Antilles néerlandaises la portée de leur adhésion au Protocole. Ces nouvelles adhésions ont pris effet en avril. En conséquence, à la fin du mois

de juin, le Protocole de Madrid produisait ses effets dans 57 États et l'Arrangement de Madrid, dans 52, portant à 71 le nombre total d'États membres de l'Union de Madrid. En avril, l'Albanie a déposé son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid¹.

73. En février, le Kirghizistan a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye. Cette adhésion a pris effet en mars. En conséquence, à la fin du mois de juin, l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye produisait ses effets dans 26 États et le nombre total d'États participant au système de La Haye s'élevait à 31. En juin, le Belize a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1960².

74. Au cours de la période examinée, le nombre d'instruments de ratification ou d'adhésion déposés en vertu de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye (qui n'est pas encore entré en vigueur) est passé à neuf, après le dépôt par le Kirghizistan, en février, et par la Géorgie, en mai, de leurs instruments respectifs.

75. Les activités suivantes ont notamment été organisées afin de promouvoir les systèmes d'enregistrement international de Madrid, La Haye et Lisbonne : un "Séminaire national sur la protection des marques et des indications géographiques", organisé à Beyrouth par l'OMPI en coopération avec le Ministère de l'économie et du commerce de la République du Liban; un "Séminaire national sur les indications géographiques", organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie à Sibiu (Roumanie); un "Colloque international sur la protection de la propriété intellectuelle", organisé par l'OMPI en coopération avec l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) et l'Association égyptienne pour la protection de la propriété industrielle au Caire; un "Forum régional sur la propriété industrielle pour l'Afrique et le Moyen-Orient", organisé par l'Office européen des brevets (OEB), l'Office des brevets du Royaume-Uni, le Companies and Intellectual Property Registration Office (CIPRO) et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) à Gauteng (Afrique du Sud); un "Cours de formation régional sur les marques", organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de la Jamaïque (JIPO) à Kingston.

76. La promotion des systèmes de Madrid et de La Haye s'est également inscrite dans le cadre de la participation à des séminaires et réunions d'information organisés par les offices nationaux de propriété intellectuelle de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, d'El Salvador, de l'Espagne, du Nicaragua, de la Norvège, de la République tchèque et de la Trinité-et-Tobago. Des consultations ont eu lieu avec des fonctionnaires nationaux à Antigua-et-Barbuda, au Brésil, à la Trinité-et-Tobago et en Tunisie. Des consultations informelles ont également été tenues à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). Des représentants ont aussi assisté à 18 autres réunions, séminaires ou ateliers, à l'invitation des organisations suivantes : Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), Asociación de Antiguos Alumnos del Magister Lucentinus (AAAML), Institut européen d'administration publique (IEPA), Forum Institut für Management, Institut des agents de marques (ITMA), Association internationale pour les marques (INTA), Institut Max-Planck de propriété intellectuelle, Competition and Tax Law, the Practising Law Institute (PLI, New York) et Université d'Alicante.

¹ L'adhésion de l'Albanie au Protocole de Madrid prendra effet en juillet 2003.

² L'adhésion du Belize à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye prendra effet en juillet 2003.

77. L'OMPI a organisé à son siège deux séminaires en anglais sur l'enregistrement international des marques afin d'expliquer le système de Madrid à des représentants du secteur privé et des offices de propriété industrielle nationaux. Une formation sur les procédures en vertu du système de Madrid a également été dispensée au personnel de l'Office des brevets norvégien et de l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque. Des fonctionnaires des offices nationaux de propriété industrielle des Antilles néerlandaises, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, d'Israël et de la République de Corée ont suivi des programmes d'étude sur le système de Madrid au siège de l'OMPI.

78. Le Bureau international a déployé des efforts considérables en vue de la future mise en œuvre de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye. Compte tenu de l'état actuel des adhésions à cet Acte, un groupe de travail sur l'établissement d'un nouveau règlement d'exécution de l'Arrangement de La Haye a été convoqué en juin afin de réviser le projet de règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye. À l'issue de ses délibérations, le groupe de travail est convenu que le projet de règlement d'exécution commun, tel que modifié et approuvé par lui, devrait être soumis à l'Assemblée de l'Union de La Haye pour adoption à sa prochaine session.

Sous-programme 07.3 – Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

79. La Géorgie est devenue partie à l'Arrangement de Nice en février, portant le nombre total de membres de l'Union de Nice à 70.

80. La promotion des classifications s'est inscrite dans le cadre de la participation à un "Atelier sous-régional de formation au classement des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels et aux procédures administratives dans un office automatisé", organisé par l'OMPI et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) en coopération avec l'Office européen des brevets (OEB), à Harare, et à un "Cours de formation régional sur les marques", organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de la Jamaïque (JIPO), à Kingston.

81. Des missions d'experts et de formation ont été entreprises à l'intention du personnel de l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago, de l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle, de la Direction nationale de l'industrie du Mozambique et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

82. À sa vingt-troisième session, tenue du 31 mars au 4 avril, le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a poursuivi la révision de la classification de Nice. Les travaux de révision des classifications de Vienne et de Locarno se sont aussi poursuivis.

PROGRAMME PRINCIPAL 08

Développement du droit d'auteur et des droits connexes

83. Au cours de la période considérée, le Secteur du droit d'auteur a poursuivi la mise en œuvre de son programme pour répondre aux besoins et aux aspirations des États membres, des créateurs et des industries de la culture et de la création, ainsi que pour mettre en évidence l'importance économique et culturelle du droit d'auteur.

84. Le Secteur du droit d'auteur a continué de promouvoir le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et de donner des avis juridiques à cet égard, notamment dans le cadre de 12 missions de fonctionnaires dans les États membres, en coopération avec le Secteur de la coopération pour le développement et la Division de la coopération pour le développement avec certains pays d'Europe et d'Asie. Quatre pays sont devenus parties à ces deux traités au cours de la période considérée, portant à 41 le nombre total de pays qui y ont adhéré. Plusieurs pays étaient en train de préparer activement leur adhésion. Une enquête sur les législations nationales de mise en œuvre du WCT et du WPPT dans les États membres a été achevée et présentée au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) à sa neuvième session, en juin. Un pays (République populaire démocratique de Corée) a adhéré à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, portant le nombre total de membres de l'union de Berne à 150.

85. À la session du SCCR tenue en juin, des discussions importantes ont eu lieu et des progrès ont été réalisés dans la définition de l'étendue de la protection des organismes de radiodiffusion. Quatre nouvelles propositions sous forme de dispositions de traité ont été soumises à l'examen du comité permanent. Le comité a décidé d'examiner à sa dixième session, en novembre 2003, les prochaines étapes de la préparation d'une éventuelle conférence diplomatique sur la protection des organismes de radiodiffusion. Une étude sur les limitations et exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes dans l'environnement numérique, ainsi qu'une enquête sur les législations nationales de mise en œuvre des traités Internet de l'OMPI, ont été présentées au SCCR. Compte tenu de l'absence de faits nouveaux majeurs concernant la protection des bases de données non originales, le SCCR a décidé de reporter l'examen de cette question à 2004. Conformément à une pratique établie en 2002, un séminaire d'information a été organisé en marge de la session de juin du SCCR sur les aspects techniques, juridiques et commerciaux de la diffusion sur le Web. Ce séminaire a été très apprécié par les États membres.

86. L'OMPI a continué à dispenser des avis juridiques et des commentaires et à apporter une assistance technique aux États membres. Au cours de la période considérée, plus de 1300 demandes formulées oralement ou par écrit ont été traitées. Quarante-six missions de fonctionnaires ont été entreprises, donnant lieu notamment à la participation à 20 conférences, séminaires ou consultations au niveau international et neuf au niveau régional ou national, dans un total de 18 pays, dont huit pays en développement et un pays en transition. Ces manifestations étaient organisées par des autorités gouvernementales ou semi-gouvernementales, des universités, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé. Ces missions visaient à dispenser des conseils, à prendre la parole dans des réunions ou à tenir des consultations sur l'évolution du droit et de la pratique en matière de droit d'auteur aux niveaux national et régional, à suivre les dernières tendances influant sur le droit d'auteur et les droits connexes, à en examiner les aspects économiques et culturels et à recueillir les informations les plus récentes sur les incidences des techniques numériques. Au total, plus de 5200 personnes ont reçu des informations sur les questions de droit d'auteur, soit plus du double du chiffre enregistré au cours de la même période en 2002.

87. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2002, le Secrétariat a mené d'intenses consultations avec les États membres et les autres parties prenantes sur la réouverture des discussions internationales concernant la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles. Une réunion ad hoc et informelle de deux jours se tiendra au début de novembre 2003, à laquelle tous les États membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées ont été invités. Des

travaux préparatoires importants ont été menés par le Secrétariat pour faciliter les discussions à cette réunion, notamment l'achèvement d'une enquête sur les dispositions de législation nationale adoptées dans tous les États membres pour protéger les interprétations ou exécutions audiovisuelles, ainsi que la commande et la coordination de deux études, consacrées l'une aux règles et à la pratique en matière de transfert des droits sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et aux aspects connexes du droit international privé, et l'autre aux règles en matière de contrats et de rémunération intéressant les artistes interprètes et exécutants de l'audiovisuel. Ces trois documents ont été mis à la disposition des États membres.

88. Par ailleurs, plusieurs projets ont été lancés et étaient en voie d'achèvement à la fin de juin, à savoir : un nouveau guide des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes et un glossaire y relatif; un guide de l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur; un guide des licences de droit d'auteur et de droits connexes; et une étude sur les systèmes de gestion numérique des droits.

89. Le Secrétariat a maintenu ses contacts réguliers avec les fonctionnaires nationaux des États membres et les représentants de certaines organisations intergouvernementales et de nombreuses organisations non gouvernementales, ainsi que d'universités et d'organismes du secteur privé. En outre, de nombreuses visites et discussions ont eu lieu avec les milieux commerciaux, les créateurs et les utilisateurs, portant notamment sur les questions de politique générale, d'accès, de technologie, d'application des droits et de commerce. Ces activités visaient en particulier à sensibiliser le public, ainsi qu'à mettre en lumière la contribution de la protection du droit d'auteur à la création de richesses et son utilisation aux fins de la gestion culturelle. Un mémorandum de coopération axé sur l'échange et l'action conjointe dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes a été signé entre l'OMPI et le Ministère de la culture, de l'éducation et des sports de l'Espagne.

PROGRAMME PRINCIPAL 09

Communication mondiale

90. Les activités de démythification de la propriété intellectuelle menées au premier semestre de 2003 ont été axées sur les domaines suivants : création de nouveaux produits d'information audiovisuels interactifs ou sous forme imprimée pour expliquer au grand public ou à des groupes cibles la nature et la contribution de la propriété intellectuelle; enrichissement du contenu et élargissement de la portée du site Web de l'OMPI pour affiner et renforcer l'image de l'OMPI en tant qu'organisation tournée vers l'avenir; et élargissement du lien avec l'industrie et d'autres groupes. La vente de produits d'information de l'OMPI et les recettes publicitaires ont contribué aux recettes de l'Organisation.

91. L'OMPI s'est employée à organiser et à promouvoir la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui s'est tenue le 26 avril 2003. Plus de 800 notifications ont été envoyées aux offices de propriété intellectuelle dans le monde entier, aux missions accréditées auprès de l'ONU à Genève, aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux médias pour les informer des préparatifs et des manifestations dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Des pochettes contenant des affiches, une nouvelle version sur CD-ROM de l'ouvrage intitulé "La propriété intellectuelle,

moteur de la croissance économique” et un CD imprimable de différentes publications de l’OMPI aux fins de production locale ont été distribués. Une liste des activités prévues par les États membres et les organisations internationales et régionales pour célébrer l’événement a été publiée sur une page spéciale du site Web de l’OMPI.

Sous-programme 09.1 – Image de marque et conception de produits

92. Au cours de la période considérée, les travaux de développement, d’affinage et d’application de l’image de marque de l’OMPI à une large gamme de produits d’information élaborés au sein de l’Organisation se sont poursuivis. Le nombre et la variété des produits d’information générale et spécialisée ont augmenté. Quelque 55 produits nouveaux ont été publiés et 20 autres ont été mis à jour. La série de brochures intitulée “Qu’est-ce que”, qui explique les éléments fondamentaux de la propriété intellectuelle, a été actualisée et combinée au sein d’une seule publication afin de renforcer l’efficacité de la diffusion et d’abaisser les coûts. Le rapport annuel 2002 a été établi et publié en six langues. Quelque 70 produits spécialisés (documents de conférence, banderoles, rapports, couvertures, etc.) ont été réalisés pour différents secteurs de l’Organisation. Parmi ces activités figuraient l’élaboration de supports publicitaires pour le Sommet de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’économie du savoir, pour le Centre d’arbitrage de l’OMPI et pour la promotion du PCT.

93. La vente de produits d’information du public avait rapporté plus de deux millions de francs suisses à la fin du mois de juin. Ce sont au total 8625 publications qui ont été vendues et quelque 118 422 distribuées gratuitement, tant à l’intérieur de l’Organisation qu’à l’extérieur. Les produits sont de plus en plus distribués gratuitement ou vendus avec des rabais importants, surtout aux acheteurs des pays en développement et des pays en transition. La bibliothèque électronique est demeurée un point de vente précieux pour les publications de l’OMPI, générant quelque 87 000 francs suisses de recettes pour 606 commandes. Des contrats ont été signés avec trois nouveaux dépositaires, portant leur nombre total à 13 et élargissant l’influence géographique de l’Organisation. En complément, les publications de l’OMPI ont été exposées dans le cadre de foires du livre en Afrique, en Asie et en Amérique du Nord.

Sous-programme 09.2 – Relations avec la presse et avec le public

94. L’OMPI a continué d’accroître et de consolider ses liens avec la presse internationale et la presse suisse. Au cours de la période considérée, 30 communiqués de presse ont été publiés et environ 1400 articles de presse (recensés par un seul argus de presse) ont traité de questions relatives à l’OMPI et à la propriété intellectuelle. La couverture médiatique des questions de droit d’auteur, du Plan d’action de l’OMPI dans le domaine des brevets et des activités de l’Organisation en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine s’est poursuivie. Les activités de l’OMPI relatives aux savoirs traditionnels, au folklore et à l’accès aux ressources génétiques ont aussi suscité un intérêt médiatique, en particulier dans les pays en développement. Des conférences de presse, des réunions d’information et des entretiens ont été organisés sur des sujets divers entre des fonctionnaires de l’OMPI et des représentants de la presse écrite, de la télévision et de la radio.

95. Vingt-six éditions de la revue de presse intitulée “la propriété intellectuelle dans la presse”, qui contient une compilation hebdomadaire d’articles traitant de la propriété intellectuelle, ont été publiées et adressées aux missions permanentes à Genève.

96. En ce qui concerne les relations avec le public, des réunions d'information sur l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation ont été tenues à l'intention de 26 groupes constitués de fonctionnaires nationaux, d'hommes d'affaires et d'étudiants, représentant au total 900 personnes. Douze expositions artistiques ont été organisées afin de démontrer le lien qui existe entre la créativité et le droit d'auteur. Ces expositions, qui ont bénéficié du soutien des missions des pays des exposants, ont attiré quelque 6000 visiteurs. Quelque 25 entrées sur l'OMPI dans divers annuaires internationaux et autres publications de ce type ont été rédigées ou mises à jour et environ 3000 demandes d'ordre général sur l'OMPI et la propriété intellectuelle ont été traitées.

97. Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a continué de représenter l'OMPI au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et d'élargir son programme de sensibilisation à l'intention du secteur privé et de la société civile en Amérique du Nord. En sa qualité de représentant auprès de l'ONU, le Bureau a participé à de nombreuses réunions, dont les suivantes : reprise de la session de l'Assemblée générale; réunions préparatoires du Conseil économique et social; réunions de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC tenues à New York; réunions du Groupe de travail spécial chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies consacrées notamment à la mise en œuvre des objectifs de développement du millénaire; réunion du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones; douzième session de la Commission du développement durable, portant sur les questions relatives à la biodiversité et aux savoirs traditionnels; et, quarante et unième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui a porté notamment sur des questions de propriété intellectuelle telles que le commerce électronique et les signatures électroniques.

98. Les membres du Bureau de coordination de l'OMPI à New York se sont aussi entretenus de manière régulière avec un certain nombre d'ambassadeurs afin de passer en revue les activités de l'OMPI et de procéder à des échanges de vues sur un large éventail de questions de propriété intellectuelle intéressant leurs pays respectifs. Dans ce contexte, un nouvel atelier fructueux OMPI-UNITAR sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates s'est tenu en mars et une réunion d'information consacrée au Comité intergouvernemental de l'OMPI de la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et au folklore s'est tenue en mai. Par ailleurs, le Bureau de coordination a répondu à plus de 300 demandes d'informations afin de faire mieux connaître la mission et les activités de l'OMPI. Une exposition et une réception à l'intention de représentants en poste dans les missions permanentes, du personnel du Secrétariat de l'ONU et de la société civile ont été organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Conformément au programme de sensibilisation de l'OMPI à l'intention du secteur privé et du grand public, des contacts ont été pris avec douze établissements universitaires supplémentaires en Amérique du Nord, des conférences ont été données dans des universités et les relations avec les associations et cercles professionnels dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été renforcées, débouchant sur des accords de coopération pour l'avenir. Le programme de stages du Bureau de coordination s'est poursuivi à l'intention d'étudiants venant de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de Grenade et de la Suisse qui poursuivaient des études aux États-Unis d'Amérique.

99. Le Bureau de Washington a poursuivi ses efforts destinés à faire mieux connaître l'OMPI aux États-Unis d'Amérique en développant ses relations avec les pouvoirs publics et des groupements de l'industrie, des associations et des organisations de consommateurs directement intéressées par l'évolution de la politique mondiale en matière de propriété

intellectuelle. Comme en 2002, les fonctionnaires du Bureau ont suivi les débats publics du Congrès des États-Unis, avec des fonctionnaires venus du siège de l'OMPI à Genève en visite à Washington, et ont présenté de nombreux exposés à des groupes de visiteurs intéressés par l'OMPI et les questions de propriété intellectuelle.

100. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles est entré en fonctions à la fin de 2002. Au cours de la période considérée, le Bureau a renforcé la visibilité de l'OMPI dans le cadre d'une série d'entretiens avec toutes les institutions européennes compétentes et les autres parties prenantes au système de la propriété intellectuelle basées à Bruxelles, notamment : le Secrétariat de l'ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique); les représentants permanents des États membres de l'Union européenne et les représentants des États candidats à l'adhésion; et divers milieux commerciaux et autres associations. Le Bureau de coordination s'est également attaché à faire connaître l'OMPI au-delà de la sphère des interlocuteurs traditionnels de l'Organisation, en s'adressant aux décideurs chargés des PME, de la promotion de l'innovation, de la recherche-développement, de la politique de concurrence et de la coopération pour le développement. Les tendances de la propriété intellectuelle dans tous ces domaines ont été suivies de près. Des activités ont été mises en œuvre afin de faire mieux connaître les questions de propriété intellectuelle et la mission de l'OMPI, de renforcer les synergies aux niveaux européen et international et de veiller à ce que les décideurs européens soient pleinement informés des travaux en cours à l'OMPI. Enfin, dans le cadre de rapports périodiques, le Bureau de coordination a fait en sorte que la haute direction et le personnel de l'OMPI soient tenus informés de toute l'actualité pertinente en Europe.

Sous-programme 09.3 – Productions multimédias

101. L'amélioration des sites Web de l'OMPI s'est poursuivie, avec l'adjonction de nouvelles fonctions destinées à faciliter l'accès à l'information. Quelque 47 000 abonnés à plus de 100 listes de diffusion électronique ont reçu des informations actualisées envoyées par l'OMPI via l'Internet, des listes en arabe, en chinois et en russe ayant été ajoutées vers la fin du premier semestre. Le contenu des versions en arabe et en russe du site a été étoffé, ainsi que celui de la version en chinois, qui a été lancée en septembre 2002. Après plusieurs années de croissance régulière, les visites semblent se tasser, avec près de 114 millions de demandes d'accès enregistrées au premier semestre. Des mesures ont été prises afin d'explorer les possibilités d'améliorer le site et de l'actualiser en fonction de l'évolution des techniques de l'Internet.

102. La production de matériel télévisuel et multimédias a continué de s'accroître au cours du premier semestre de 2003. Les quatre premiers films pilotes de la série "Creative Planet", mettant en scène des artistes, des inventeurs, des designers et des musiciens qui expliquent le processus de création et l'intérêt du système de propriété intellectuelle, ont été réalisés et produits. Ces films ont été formatés en versions de six minutes et d'une minute aux fins de diffusion sur les réseaux de télévision internationaux et nationaux. Différents produits sur CD-ROM, y compris une version interactive de l'ouvrage intitulé "La propriété intellectuelle, moteur de la croissance économique", ont aussi été produits, et diverses manifestations organisées par l'OMPI, dont la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en mai, ont fait l'objet de reportages vidéo.

Sous-programme 09.4 - Relations avec le secteur non gouvernemental

103. Au cours de la période considérée, des efforts accrus ont été déployés afin de maintenir, de développer et d'améliorer les contacts et les relations de l'OMPI avec l'industrie et les organisations non gouvernementales intéressées aux questions de propriété intellectuelle. Des réunions et visites fréquentes ont été organisées tant à Genève qu'à l'extérieur afin de diffuser des informations sur les activités de l'OMPI et de recenser de nouveaux domaines de coopération avec ces groupes et organisations.

104. Parmi ces activités figurent notamment des réunions tenues avec l'International Generic Pharmaceutical Association (IGPA) en février, avec la Chambre de commerce internationale (CCI) en avril, toutes deux organisées à Genève, ainsi que la participation à 125^e réunion annuelle de l'Association internationale des marques (INTA) tenue à Amsterdam en mai et au Congrès mondial de la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) tenu à Berlin en juin.

PROGRAMME PRINCIPAL 10

Questions mondiales de propriété intellectuelle

105. Au cours du premier semestre de 2003, une large gamme d'activités et d'initiatives ont été entreprises en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle. S'agissant de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et au folklore, des travaux importants ont été entrepris pour la mise en œuvre d'une série de décisions prises par le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) en décembre 2002. Dans le cadre du sous-programme consacré aux PME, la période considérée a culminé avec l'organisation du premier "Forum sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises à l'intention des offices de propriété intellectuelle des pays membres de l'OCDE", tenu en mai. Le Secrétariat s'est également montré particulièrement actif dans l'organisation de nombreuses manifestations concernant la propriété intellectuelle et les PME et la publication, en ligne et sur CD-ROM, de documents se rapportant directement aux PME.

106. Au cours de la période considérée, la Section du commerce électronique a été dissoute et ses responsabilités ont été partagées de la manière suivante : les activités relatives aux noms de domaine de l'Internet et au règlement des litiges ont été transférées au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, alors que les activités relatives au droit d'auteur et aux droits connexes dans le contexte numérique ont été transférées à la Division des techniques et de la gestion du commerce électronique relatif au droit d'auteur nouvellement créée dans le Secteur du droit d'auteur.

107. Le Comité consultatif de l'application des droits a tenu sa première session en juin. Par ailleurs, l'OMPI a participé à plusieurs réunions et séminaires afin de promouvoir la compréhension des principes de l'application des droits de propriété intellectuelle. Des contacts ont aussi été pris avec de grandes industries du droit d'auteur et des ONG compétentes en vue de renforcer la coopération et la coordination des activités.

Sous-programme 10.1 – Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore

108. Ce sous-programme a continué d'appuyer le dialogue politique et la coopération technico-juridique au niveau international concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et au folklore. Ces activités ont notamment pris la forme de contributions aux processus nationaux, régionaux et interrégionaux, ainsi qu'aux travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). L'une des activités essentielles a consisté en la mise en œuvre d'une série de décisions sur des questions de fond prises par l'IGC à sa quatrième session, en décembre 2002.

109. Parmi ces mesures figurent la réalisation d'enquêtes empiriques et la diffusion de questionnaires sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles, la mise à jour de rapports sur les expériences au niveau national et l'amélioration de l'échange de données d'expérience entre les communautés locales et autochtones. Des analyses consolidées ont été réalisées sur la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles, ainsi qu'une étude technique détaillée sur les exigences relatives aux divulgations relatives aux ressources génétiques dans les brevets, une étude sur les mécanismes concrets de protection défensive, des documents en vue d'un instrument de gestion des incidences de la fixation des savoirs traditionnels sous l'angle de la propriété intellectuelle, et des études de cas sur la protection des expressions culturelles traditionnelles. Ces travaux ont jeté les bases concrètes pour l'analyse par les États membres et les autres parties prenantes des options politiques et des systèmes juridiques, ainsi que la mise au point et l'application d'outils pratiques. L'accent a été mis sur l'examen et la coordination des besoins en matière de renforcement des capacités et des initiatives relatives à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles/folklore.

110. Des documents de fond et d'information ont été établis pour la cinquième session de l'IGC, en juillet 2003. Ces documents tiraient parti d'un large éventail de matériel élaboré et débattu au cours des quatre sessions précédentes de l'IGC et réalisaient une synthèse devant constituer le fondement des travaux futurs, en fonction des instructions données par les États membres. La nécessité de renforcer le dialogue de politique générale et les consultations avec un large éventail de parties prenantes a aussi donné lieu à une série de réunions nationales, régionales, interrégionales et internationales portant sur les questions examinées par l'IGC et les orientations futures des travaux de l'OMPI dans ce domaine. Au nombre de ces activités figurent des consultations avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et des réunions tenues en Égypte, en Fédération de Russie, au Maroc, au Pérou et en République islamique d'Iran, ainsi que plusieurs grandes conférences internationales. Une coopération technico-juridique a été assurée au niveau national pour l'élaboration des législations relatives à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Une coopération intensive avec d'autres organismes du système des Nations Unies a été poursuivie, l'OMPI apportant son concours à différentes initiatives entreprises dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Instance permanente sur les questions autochtones et de l'UNESCO.

111. Au titre de ce sous-programme, la contribution à des initiatives lancées dans d'autres secteurs de programme s'est poursuivie afin de favoriser la prise en considération des préoccupations relatives aux savoirs traditionnels, comme la révision de la classification internationale des brevets (CIB) afin d'y intégrer les savoirs traditionnels, et l'incorporation des savoirs traditionnels divulgués dans la documentation minimale établie en vertu du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

112. Des activités de suivi des politiques et d'information concernant les sciences de la vie ont aussi été entreprises, dans le cadre de missions consultatives d'experts, de conférences et d'avis juridiques rendus sur des questions de biotechnologie et de propriété intellectuelle. Elles portaient notamment sur des stratégies pratiques pour rentabiliser du point de vue du public l'investissement dans la recherche sanitaire et biotechnologique et pour administrer les actifs de propriété intellectuelle financés par l'État dans le domaine des sciences de la vie, les questions de propriété intellectuelle liées à la bioéthique et les questions de brevetabilité des biotechnologies.

Sous-programme 10.2 – Les petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle

113. Au cours de la période considérée, l'OMPI a organisé le premier "Forum sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises à l'intention des offices de propriété intellectuelle des pays membres de l'OCDE", qui s'est tenu en mai au siège de l'Organisation, à Genève. Ce forum a donné aux participants l'occasion d'échanger des données d'expérience sur leurs activités respectives de sensibilisation et d'appui concernant la propriété intellectuelle pour les universités, les chefs d'entreprise et les milieux industriels et commerciaux. Les participants, provenant de 15 pays membres de l'OCDE, sont convenus d'intensifier la collaboration dans ce domaine et de tenir une réunion similaire sur une base bisannuelle.

114. Par ailleurs, le Secrétariat a co-organisé, avec les gouvernements des pays hôtes, quatre manifestations visant à améliorer la compréhension et à élargir l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle par les PME. Il s'agit du "Séminaire sous-régional de l'OMPI sur les PME et la propriété intellectuelle" tenu à Tallinn (Estonie), du "Séminaire national sur la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement économique" tenu à Bakou (Azerbaïdjan) et des "Ateliers nationaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME", axés sur le secteur artisanal et tenus à Guatemala et à Managua (Nicaragua).

115. Des exposés sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME ont en outre été présentés à l'occasion de dix autres réunions organisées par des organisations internationales ou des organismes nationaux d'aide aux PME afin de donner une perspective commerciale à des manifestations relatives à la propriété intellectuelle ou de sensibiliser le public à la propriété intellectuelle dans des manifestations de nature commerciale. On peut mentionner notamment les manifestations suivantes : "Atelier sur les pépinières d'entreprises de haute technologie dans les pays membres de la SADC" (Port-Louis, Maurice), organisé par l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO); "Atelier national sur le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes industries grâce à l'application des nouvelles technologies", organisé par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); "Sommet du partenariat 2003" de la Confédération des industries indiennes (CII) (Hyderabad, Inde); "Séminaire sur l'évaluation et la commercialisation des droits de propriété intellectuelle en

Serbie-et-Monténégro” (Belgrade, Serbie-et-Monténégro), organisé par la CEE/ONU; “Séminaire sur les savoir, la création de richesses et l’université des chefs d’entreprise – le rôle de l’Université des Antilles” (Bridgetown, Barbade); “Séminaire sur les stratégies de propriété intellectuelle pour les PME de la Conférence Patlib 2003” (Liège, Belgique); “Conférence sur la science et l’enseignement” (Édimbourg, Royaume-Uni); “Conférence mondiale LESI Oslo 2003” (Oslo, Norvège); “Séminaire international sur les pépinières d’entreprises et le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises” (Alger, Algérie), organisé par l’Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET); “Séminaire national sur l’utilisation et les avantages de la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique” (Bridgetown, Barbade); et “Séminaire sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle” (Castries, Sainte-Lucie).

116. Des missions d’experts ont été envoyées au Botswana, au Bhoutan, aux Fidji et au Népal afin de promouvoir l’utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME, en partenariat avec les autorités nationales.

117. En juin, le Secrétariat a publié en ligne une “Enquête de l’OMPI sur les services de propriété intellectuelle des pépinières d’entreprises de haute technologie européennes”, qui a donné des résultats probants sur la mesure de l’intégration de la propriété intellectuelle dans les services commerciaux offerts par les pépinières aux entreprises qu’elles accueillent. Les résultats de cette enquête ont également été présentés lors de la “Conférence mondiale des parcs scientifiques et technologiques” qui s’est tenue à Lisbonne (Portugal) en juin.

118. Le projet de recherche national sur “Les PME norvégiennes et le système des droits de propriété intellectuelle : exploration et analyse” a été achevé et mis en forme aux fins de publication. Une série d’études nationales supplémentaires a été commandée.

119. La publication du CD-ROM sur “La propriété intellectuelle pour les entreprises” dans les six langues officielles de l’ONU (français, arabe, anglais, chinois, espagnol et russe) et la distribution de 11 000 exemplaires auprès des organismes d’aide aux PME dans le monde entier ont constitué un autre temps fort du premier semestre. Ce CD-ROM reprend les informations du site Web de l’OMPI consacré aux PME, qui est régulièrement enrichi au moyen d’enquêtes de fond, de monographies, d’articles et de documents intéressant les PME et les organismes d’aide aux PME. Au cours de la période considérée, des versions du site en arabe, en chinois et en russe ont été lancées. Le nombre de demandes d’accès au site Web consacré aux PME a régulièrement augmenté au cours de cette période pour atteindre plus de 100 000 occurrences par mois. Par ailleurs, l’OMPI a poursuivi la diffusion mensuelle du bulletin électronique d’informations sur les PME, qui compte actuellement plus de 4200 abonnés.

Sous-programme 10.3 – Commerce électronique et propriété intellectuelle

120. L’OMPI a poursuivi sa série de consultations régionales sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle sur l’Internet, avec une consultation régionale tenue à Prague (République tchèque) en juin, axée sur les questions traitées dans le document de l’OMPI intitulé “Étude des questions relatives à la propriété intellectuelle sur l’Internet” et publié en décembre 2002. Ces consultations visaient aussi à accroître la participation des pays en développement à l’élaboration de politiques de propriété intellectuelle adaptées à l’environnement numérique.

121. En ce qui concerne l'assistance fournie par l'OMPI aux États membres pour l'exploitation et la gestion en ligne de leur patrimoine culturel sous l'angle de la propriété intellectuelle, de nouvelles recherches ont été entreprises et des contacts ont été pris afin d'explorer et de cerner le rôle de l'Organisation dans ce domaine.

Sous-programme 10.4 – Questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle

122. La première session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) créé par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2002 s'est tenue en juin 2003. Le comité a passé en revue les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle ainsi que les propositions du Secrétariat concernant les travaux futurs du comité et le tout nouveau forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle. Il a notamment décidé que sa prochaine session serait consacrée à l'examen du rôle des autorités judiciaires et quasi-judiciaires, ainsi que du ministère public, dans les activités relatives à l'application des droits et que l'accès au forum électronique ne serait plus restreint.

123. Au cours de la période considérée, et conformément aux objectifs de coopération et de coordination avec les organisations multilatérales, régionales et non gouvernementales en vue du partage des compétences et de l'échange de données d'expérience dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, des discussions ont été entreprises avec sept grandes industries du droit d'auteur au secrétariat de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), à Londres (Royaume-Uni). Par ailleurs, l'OMPI a participé à une réunion du Groupe stratégique sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) tenue à Stuttgart (Allemagne), ainsi qu'à la 3^e réunion du Groupe Interpol de lutte contre la criminalité portant atteinte à la propriété intellectuelle (IIPCAG) tenue au siège d'Interpol, à Lyon (France). Des contacts ont aussi été pris avec différentes ONG, dont l'International Anti-Counterfeiting Coalition (IACC) et le Global Anti-Counterfeiting Group (GACG).

124. La compréhension des principes relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle a fait l'objet d'une campagne de promotion active dans le cadre de la participation à des réunions et séminaires organisés par d'autres secteurs de l'OMPI et de conseils sur des projets de lois donnés à des gouvernements nationaux et des organisations régionales. L'OMPI a notamment participé aux réunions suivantes : "Séminaire de l'Académie mondiale de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de pays en transition" (Genève); "Séminaire régional OMPI-ANASE sur l'application des droits de propriété intellectuelle" (Bangkok, Thaïlande); "Réunion du comité du commerce et des douanes du COMESA" (Lusaka, Zambie); "Séminaire de formation OMPI/OEB/OHMI sur les questions administratives qui se posent dans les procédures en matière de brevets et de marques" (Genève); "Séminaire intensif de l'OMPI sur le droit de la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit" (Genève); "Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle" (Tripoli, Libye); et "Séminaire interrégional intermédiaire de l'OMPI sur l'application des droits" (Genève).

125. En outre, des contributions sur l'application des droits ont été établies pour trois guides de formation de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle et une aide a été apportée à quelques États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces en matière d'application des droits. Le site Web de l'OMPI consacré à l'application des droits a été remanié et un bulletin d'information électronique a été élaboré.

PROGRAMME PRINCIPAL 11

Centre d'arbitrage et de médiation

126. Au cours de la période considérée, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été saisi de 540 litiges relatifs à 858 noms de domaine. L'administration de ces litiges par l'OMPI a contribué de manière efficace à l'application des droits attachés à des marques. Le Centre a également été saisi de nouveaux litiges au titre des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI en raison de sa notoriété en tant que prestataire de services d'arbitrage et de médiation pour toutes sortes de litige commerciaux comportant des aspects de propriété intellectuelle. Outre l'administration des litiges, le Centre a mis ses compétences au service du règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.

Sous-programme 11.1 – Administration des litiges

127. Le Centre a consolidé sa position de premier prestataire de services dans le cadre des litiges relatifs aux noms de domaine et à la propriété intellectuelle. Administrés dans dix langues différentes, les 20 673 litiges relatifs à des noms de domaine dont le Centre a été saisi depuis le lancement de ce service de l'OMPI, en décembre 1999, ont mis en présence des parties de 118 pays et ont porté sur 24 351 noms de domaine distincts. Les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine sont restés la principale procédure relative aux noms de domaine administrée par le Centre, étant applicables principalement aux domaines .com, .net et .org, mais également aux sept domaines adoptés plus récemment. Dans ce dernier cas, le Centre a publié des rapports succincts sur son expérience de l'instruction des plaintes déposées en application des mécanismes préliminaires spéciaux de règlement des litiges établis par les administrateurs des domaines .info et biz (Rapport final de l'OMPI sur l'administration des litiges selon les Principes directeurs d'Afilias concernant les contestations d'enregistrements préliminaires en .info; Rapport final de l'OMPI sur l'administration des litiges selon les Principes directeurs concernant les oppositions à des enregistrements préliminaires en .biz). Quatre nouveaux services d'enregistrement de noms de domaine qui sont des codes de pays (ccTLD) ont désigné le Centre comme institution de règlement des litiges, portant le nombre total de ces services à 33.

128. Parce qu'elles exigent un règlement international, neutre et efficace, les transactions effectuées par exemple en vertu de licences transfrontières suscitent de plus en plus de litiges pouvant donner lieu à une médiation ou un arbitrage selon les règles de l'OMPI. Outre les litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre a été saisi au titre des règlements d'arbitrage et de médiation de l'OMPI de cinq litiges plus conventionnels portant sur des brevets, des droits d'auteur et des marques, portant à 10 le nombre total de litiges conventionnels administrés au cours de la période considérée. Dans le cadre de ces procédures, le Centre a organisé des auditions et procédé à la désignation d'arbitres et de médiateurs. Le Centre aide également les parties à des litiges non administrés par l'OMPI à choisir des intermédiaires neutres parmi sa base de données relative aux spécialistes de la propriété intellectuelle et du règlement des litiges, qui compte un nombre croissant de noms.

Sous-programme 11.2 - Cadre juridique, information et promotion

129. Parmi les réunions organisées en rapport avec les procédures de l'OMPI en matière de règlement des litiges, il convient de mentionner deux sessions du très populaire "Atelier de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle", tenu à Genève

en juin. Au nombre des nouvelles publications éditées par le Centre figure une édition mise à jour de sa brochure, disponible en plusieurs langues, qui contient le Règlement de médiation, le Règlement d'arbitrage et le Règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI, ainsi qu'un barème des taxes simplifié. Pour faire mieux connaître l'intérêt des procédures de l'OMPI en matière de règlement des litiges en tant qu'option supplémentaire à la disposition des titulaires de droits de propriété intellectuelle et des utilisateurs, le Centre a répondu à des centaines de demandes de renseignements et présenté des exposés lors des séminaires et réunions accueillis par l'OMPI, ainsi qu'à l'intention de groupes cibles des milieux de la propriété intellectuelle.

130. Enrichissant en permanence son site Web, le Centre a achevé le classement des milliers de décisions rendues par les commissions de l'OMPI chargées du règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, aux fins de leur intégration dans l'index juridique en ligne du Centre. Ce nouveau produit, qui est accessible gratuitement, a contribué de manière significative au succès du site du Centre, qui a reçu plus d'un million de demandes d'accès par mois. Se fondant sur la compétence qu'il a acquise dans la mise au point de procédures "sur mesure", le centre a contribué à la mise en œuvre de divers principes directeurs pour le règlement des litiges relatifs à des noms de domaine. Le Centre a maintenu ses relations avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), en particulier dans le cadre des décisions prises par l'Assemblée générale de l'OMPI à l'issue du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet concernant, notamment, la protection dans le système des noms de domaine des noms de pays et des noms et sigles d'organisations intergouvernementales.

PROGRAMME PRINCIPAL 12

Coopération avec les pays en développement

131. Dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, les activités visant à aider les pays en développement à utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle aux fins du développement social et économique se sont poursuivies. Au total, près de 8000 participants ont assisté à 70 réunions interrégionales, régionales et nationales et quelque 139 missions de fonctionnaires ou d'experts et 24 voyages d'étude ont été organisés.

132. Pendant cette période, une évaluation du programme de coopération pour le développement de 2000 à 2003 a été entreprise par un consultant externe. Les conclusions de cette évaluation font notamment apparaître que les activités menées dans le cadre de ce programme ont été conçues et mises en œuvre de manière constructive et appropriée, tant quantitativement que qualitativement, et qu'elles ont débouché sur des résultats concrets considérables. Elles ont contribué de manière significative à la promotion et au renforcement du système de propriété intellectuelle dans les pays en développement, conformément au principe d'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel et de la création de richesses.

Sous-programme 12.1 – Utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel

133. Donner aux pays en développement les moyens d'utiliser le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel demeure la pierre angulaire des travaux du Secteur de la coopération pour le développement.

134. En Afrique, des activités importantes ont été entreprises dans le domaine de la gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants. Le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) a été autorisé à procéder à la répartition des redevances à l'intention des artistes interprètes ou exécutants dans le cadre d'un projet pilote en Afrique concernant la gestion collective de ces droits. Cette activité a été menée en coopération avec la Société française de perception et de distribution des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM) et les autorités du Burkina Faso. La perception des redevances a commencé au début de l'exercice budgétaire 2003. En outre, un nouveau barème des tarifs a été mis en application. Compte de l'ampleur de la somme à percevoir pour assurer une rémunération équitable, le BBDA envisageait de procéder à la première répartition de redevances à fin du mois de juillet 2003. Une petite entité a été créée au sein du BBDA pour traiter spécifiquement les tâches quotidiennes liées à la fixation et à la distribution dans le domaine des droits des artistes interprètes ou exécutants, telles que la surveillance, les études de marché, les statistiques et la liaison avec les services fiscaux et les organismes chargés de l'application des droits, en particulier les services de douanes et de la police. L'OMPI a apporté son concours à l'exécution du projet en participant à un séminaire itinérant dans deux grandes villes, Ouagadougou et Bobo Dioulasso, en mai. En faisant fond sur l'expérience du Burkina Faso, un projet semblable sera bientôt mis en œuvre en Guinée.

135. Dans le cadre de l'automatisation des offices de propriété industrielle des pays anglophones d'Afrique, un "atelier sous-régional sur le classement international des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels" a été organisé en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) à Harare (Zimbabwe), en mai. Cet atelier avait pour objet d'inculquer au personnel les compétences nécessaires en matière de recherche, d'examen et de traitement et de méthodes de classement internationales. Trente-huit examinateurs ont participé à l'atelier.

136. Dans la région des pays arabes, l'OMPI a organisé conjointement avec l'Association égyptienne pour la protection de la propriété industrielle un "Colloque international sur la protection de la propriété intellectuelle au XXI^e siècle : enjeux et opportunités pour les pays en développement", qui s'est tenu au Caire en avril. L'objectif de ce colloque international était de créer un forum où les experts locaux et internationaux pourraient se réunir pour discuter et échanger des vues sur les développements récents dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, en se concentrant sur le cadre juridique international et national et en mettant en évidence les préoccupations des pays en développement.

137. En outre, l'OMPI et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) ont organisé, en coopération avec le Gouvernement de la République du Liban, une "Conférence régionale pour les pays arabes sur l'évolution récente dans le domaine de la propriété intellectuelle", suivie d'une deuxième "Conférence régionale pour les pays arabes sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique". Ces deux conférences ont eu lieu au siège de la CESAO, à Beyrouth, en mai. Elles visaient à faire mieux connaître les nouvelles questions et les nouveaux défis posés par le système de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à souligner l'ampleur et l'importance du commerce électronique et ses effets sur le commerce international et les mécanismes de protection de la propriété intellectuelle. Ces conférences étaient destinées aux hauts fonctionnaires nationaux chargés des questions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle et au commerce électronique, ainsi qu'aux représentants du secteur privé intéressés, en particulier les avocats, les économistes, les chefs d'entreprise et les spécialistes des techniques de l'information.

138. Dans la région Asie et Pacifique, les activités mises en œuvre pour faire mieux comprendre le rôle des industries du droit d'auteur et des droits connexes dans le développement économique, social et culturel des pays de la région ont donné lieu à une série de séminaires nationaux et régionaux, dont les suivants : “Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur la protection et l'application du droit d'auteur et des droits connexes”, tenu à Jakarta (Indonésie) en janvier; “Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes”, tenu à Téhéran (République islamique d'Iran) en février; “Séminaire national de l'OMPI sur l'application du droit d'auteur et des droits connexes”, tenu à Katmandou (Népal) en février; “Séminaire national de l'OMPI sur les Traités Internet”, tenu à Oulan Bator (Mongolie) en mars; et “Séminaire national de l'OMPI sur les droits et obligations des utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits connexes dans l'environnement numérique”, tenu à Séoul (République de Corée) en avril. Un large éventail de parties prenantes aux niveaux national et régional assistant à ces séminaires ont débattu divers aspects du droit d'auteur et des droits connexes, notamment sous l'angle des politiques générales, de la stratégie, de l'application des droits et de la sensibilisation du public, des moyens de concilier les droits et obligations des titulaires de droits et des consommateurs et des incidences de l'environnement numérique. Par ailleurs, deux missions de fonctionnaires sur droit d'auteur ont été entreprises en Mongolie et en République islamique d'Iran, alors qu'une étude sur le rôle des industries du droit d'auteur dans l'économie était en cours de réalisation en Indonésie.

139. L'accent a également été mis au cours de cette période sur le renforcement des capacités de sensibilisation du public dans le domaine de la propriété intellectuelle, axé sur des groupes cibles spécifiques tels que les petites et moyennes entreprises (PME) et le grand public dans la région Asie et Pacifique. Les activités suivantes ont notamment été mises en œuvre dans le domaine de la sensibilisation du public : adaptation des supports promotionnel de l'OMPI à certains groupes cibles, telle que la création d'un CD-ROM sur la propriété intellectuelle et les PME pour l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC); production de diverses brochures de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour le Cambodge; traduction des publications de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans les langues nationales de l'Indonésie, de la RDP lao, de la Mongolie, de la Thaïlande et du Viet Nam; réalisation, dans le cadre du plan d'action national ciblé par pays pour les Philippines, d'études nationales pour analyser l'utilisation actuelle du système de la propriété intellectuelle par divers groupes d'utilisateurs, tels que des PME, les inventeurs et les créateurs et les universités, en vue de l'établissement de recommandations concernant la politique générale, les mesures concrètes et la sensibilisation du public. En outre, un “Colloque régional sur la sensibilisation du public à la propriété intellectuelle” a été tenu à Colombo (Sri Lanka) en janvier et un “Atelier régional sur l'application des droits de propriété intellectuelle” a été organisé à Bangkok (Thaïlande) en février, avec pour principal objectif de sensibiliser le public à l'importance d'une application efficace des droits de propriété intellectuelle pour la croissance économique des pays en développement.

140. En juin, l'OMPI a également organisé un “Séminaire interrégional sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore” à Isphahan (République islamique d'Iran). Ce séminaire, qui a réuni les représentants de quelque 29 pays en développement et pays en transition, a permis de diffuser des informations et a facilité l'analyse des questions de propriété intellectuelle examinées par le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) par les États membres de l'OMPI, les dépositaires des ressources génétiques, les détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions du folklore

et d'autres parties prenantes. Il en est résulté un renforcement du consensus parmi les participants sur le programme de travail futur de l'IGC, concernant en particulier la protection des expressions culturelles traditionnelles et du folklore, et l'incorporation parmi les résultats escomptés de l'OMPI d'un guide pratique sur cette forme de protection.

141. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'OMPI a organisé, en coopération avec le Gouvernement de la Barbade, la réunion du Groupe d'experts de l'OMPI sur l'automatisation pour les pays des Caraïbes, tenue à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) en avril. Des représentants de Jamaïque, de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago, ainsi que deux experts de l'OMPI dans le domaine de l'automatisation, ont passé en revue le logiciel mis au point par l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle de la région, et examiné les fonctions de deux nouveaux éléments du système d'automatisation, le module relatif aux brevets et le module relatif à l'accès à l'Internet, qui doivent venir s'ajouter au module relatif aux marques déjà installé dans divers pays de la région.

142. L'OMPI a aussi organisé conjointement avec l'office de la propriété intellectuelle du Pérou et le Secrétariat de la Communauté andine l'"Atelier régional sur l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels", qui s'est tenu à Lima en mai et qui a réuni 40 personnes. Cette réunion a été suivie d'un "Atelier sous-régional sur le folklore et les savoirs traditionnels à l'intention des pays andins", qui s'est tenu en mai en présence de 13 représentants de pays d'Amérique latine. Le but de ces ateliers était de donner aux participants une tribune pour l'échange de données d'expérience nationales, favoriser la compréhension de concepts tels que l'accès aux ressources génétiques, au folklore et aux savoirs traditionnels et de donner des informations sur les activités de l'OMPI dans ce domaine.

143. Organisées conjointement par l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office cubain de la propriété industrielle, les "VI^e Rencontres latino-américaines sur les brevets ELDIPAT 2003" se sont tenues à La Havane (Cuba) en mars. Cet événement a été axé sur l'examen de la situation actuelle des offices de propriété industrielle au niveau international, compte tenu des perspectives présentes et futures, et notamment du Plan d'action international dans le domaine des brevets. Les directeurs de huit offices de propriété industrielle (Argentine, Bolivie, Chili, Guatemala, Nicaragua, Panama, République dominicaine et Venezuela) ont assisté à cette manifestation.

Sous-programme 12.2 – Domaines d'action particuliers

144. Dans le domaine la législation relative à la propriété intellectuelle, les pays en développement ont continué de recevoir une assistance pour aligner leur législation sur les normes internationales et l'évolution de la situation. Douze projets de loi ont été établis et soumis à neuf pays, et 24 commentaires ont été transmis par écrit à 16 pays concernant des projets de loi ou la législation ou la réglementation existantes. Dans le cas de six pays, sept de ces commentaires ont été complétés dans le cadre de consultations tenues à Genève. D'autres conseils législatifs ont été dispensés à cinq pays. Ces conseils ont notamment porté sur des questions de droit d'auteur et de propriété industrielle, ainsi que sur la protection *sui generis* des savoirs traditionnels.

145. L'information et la documentation en matière de législation relative à la propriété intellectuelle ont été considérablement étoffées. Grâce aux mises à jour de la Collection de lois accessible en ligne (CLEA), au 30 juin, 2804 références bibliographiques et 2261 documents en texte intégral au total, se rapportant aux lois de 67 pays et de la

Communauté européenne, ainsi qu'à des traités et conventions, étaient publiés sur l'Internet. En outre, l'édition d'une version mise à jour du CD-ROM IPLEX, contenant environ 900 textes législatifs en version intégrale en français et en anglais, se poursuivait et devrait être achevée au second semestre de cette année.

146. En ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA), la mise en œuvre des activités de l'OMPI en faveur des PMA, à savoir la mise en valeur des ressources humaines, l'établissement de sociétés de gestion collective et la fourniture d'informations aux PME de ces pays, s'est poursuivie au cours du premier semestre de 2003. Par ailleurs, au mois de juin 2003, le WIPONET avait été installé dans 30 offices de 24 PMA.

147. En reconnaissance de sa contribution au développement des institutions et systèmes de propriété intellectuelle dans les PMA, l'OMPI a été invitée par le Gouvernement du Bangladesh à participer à la deuxième réunion des Ministres du commerce des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Dacca (Bangladesh) du 31 mai au 2 juin. Cette réunion avait pour objet de passer en revue les faits nouveaux survenus depuis la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha, de prendre acte de l'état d'avancement des négociations en cours à l'OMC et d'échanger et coordonner les vues afin d'arrêter une position commune pour tous les PMA à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Cancún (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003. Les participants de la réunion ont été informés des activités de l'OMPI en faveur des PMA, l'accent étant mis sur les résultats concrets et sur l'initiative commune de l'OMPI et de l'OMC sur les PMA.

148. Concernant la gestion collective du droit d'auteur, l'OMPI a organisé, conjointement avec le Bureau national du droit d'auteur (CENDA) du Ministère de la culture du Cuba, un "Séminaire national sur la gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants", qui s'est tenu à La Havane en mai. Ce séminaire faisait suite à un colloque intitulé "L'industrie musicale au XXI^e siècle", organisé par la même institution nationale dans le cadre de la "VII^e Foire internationale de la musique, de l'image et du son (CUBADISCO)". En juin, l'OMPI a participé à la célébration à Paris du 50^e anniversaire de la création de la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), partenaire important des activités de l'OMPI dans la région de l'Amérique latine, ainsi qu'à un forum de deux jours à Copenhague organisé par le comité spécial de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) pour les sociétés de gestion collective des créateurs des arts plastiques du monde entier et le Conseil international des auteurs d'arts graphiques et plastiques (CIAGP). Cette réunion a permis d'obtenir des informations très utiles sur l'état de cette question dans les États membres de l'OMPI et a été l'occasion d'établir un réseau de coopération avec les partenaires intéressés.

149. Dans le cadre de l'exécution du plan d'action ciblé par région sur la gestion collective pour la région des Caraïbes, les membres du Caribbean Copyright Link ont utilisé le programme de gestion de base de données *Sistema de Gestión de Sociedades* (système de gestion de sociétés) spécialement mis au point par la Société générale espagnole des auteurs et éditeurs (SGAE) pour procéder à leur première distribution de redevances, qui a donné des résultats positifs et encourageants. L'OMPI a également facilité l'organisation des cours de formation connexes pour le compte de ces sociétés. L'OMPI a financé la "5^e Réunion du Conseil d'administration du Caribbean Copyright Link", qui s'est tenue à Port of Spain en juin, et a participé à cette réunion.

150. Enfin, l'OMPI a coordonné la publication d'un nouvel ouvrage intitulé "Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes". Cette publication fait le point sur les tendances récentes observées dans le domaine de la gestion des droits, en particulier dans

l'environnement numérique, et sur leurs incidences pour les propriétaires d'œuvres et les titulaires de droits. Un exemplaire de cette publication a été envoyé à tous les États membres de l'OMPI en avril.

151. En ce qui concerne la logistique et la promotion de l'innovation, pendant la période considérée, 20 prix ont été décernés par l'OMPI, dans le cadre de concours nationaux ou internationaux ou de foires, à l'intention de 37 inventeurs, dont quatre équipes, de 11 pays, dont six pays en développement. Deux Trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes ont été décernés dans deux pays. Quatre prix OMPI de la créativité ont été remis à des auteurs et à des créateurs de trois pays.

152. L'OMPI a organisé un voyage d'étude à long terme et une formation en cours d'emploi dans le domaine de la gestion technique et de la promotion de l'innovation en Allemagne à l'intention de trois administrateurs techniques de deux pays, à savoir l'Indonésie (deux) et le Yémen (un).

153. Une aide et des conseils d'experts ont été dispensés dans le cadre de la participation à des séminaires ou ateliers sur la promotion de l'innovation et des aspects connexes tenus à Sofia (Bulgarie), Kiev (Ukraine) et à Singapour, ainsi que d'une mission consultative sur la politique en matière de propriété intellectuelle et d'innovation à Tunis (Tunisie).

154. Le répertoire des centres d'innovation de l'OMPI a été régulièrement mis à jour et contient à présent des fiches d'information et des liens sur plus d'une centaine de services d'aide à l'innovation pour faciliter le partage d'informations et la création de réseaux entre les centres d'innovation, les inventeurs, les administrateurs chargés des technologies et les services connexes.

155. Dans le cadre des services d'information en matière de brevets de l'OMPI, des membres du personnel ont entrepris quatre missions et participé à des séminaires nationaux au Chili, à Cuba, en Espagne, à El Salvador, en Guinée, au Sénégal et au Venezuela. Ces séminaires ont mis en présence des représentants des universités, des associations professionnelles et des chambres de commerce et du personnel des offices de propriété industrielle, et l'OMPI a présenté à cette occasion des exposés sur les services proposés par l'Organisation, l'information technique et le développement économique, l'accès à l'information en matière de brevets, les bases de données en ligne, le transfert de technologie, etc.

156. Au cours du premier semestre de 2003, l'OMPI a reçu au total 486 demandes de recherches sur l'état de la technique, dont des demandes portant sur les rapports de recherche et d'examen relatifs aux demandes de brevet au titre du programme de la Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) et 313 demandes de recherches en ligne. Quelque 1701 copies de documents de brevet ont été remises sur demande à des pays en développement.

157. L'Initiative de l'OMPI en faveur des universités a débuté par la désignation des coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle au sein des établissements et des agents de liaison au sein des offices de propriété intellectuelle dans six pays : Bulgarie, Jordanie, Kenya, Malaisie, Sénégal et Trinité-et-Tobago.

Sous-programme 12.3 – Coopération relative aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

158. Au cours du premier semestre de 2003, un séminaire régional, deux séminaires itinérants et sept séminaires nationaux, rassemblant plus de 700 participants, ont été organisés afin de favoriser une meilleure connaissance et une meilleure utilisation du PCT dans les pays en développement. De la même manière, quatre ateliers sur la formation aux procédures prévues par le PCT ont eu lieu, qui ont réuni 246 personnes.

159. Pour renforcer la coopération avec les pays en développement sur les questions du PCT, cinq présentations sur le PCT, suivies par 700 participants, ont été organisées à l'intention des organismes professionnels. En outre, pour favoriser une utilisation plus efficace de l'information en matière de brevets dans le cadre du PCT comme source d'information technique, deux séminaires rassemblant 400 participants ont été organisés.

160. Trois pays en développement (Égypte, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne) ont adhéré au PCT pendant la période considérée, portant le nombre total d'États contractants du PCT à 121, dont 67 pays en développement.

161. Des missions auprès de 13 pays et d'une organisation (OAPI) ont été entreprises pour conduire des réunions d'information et des consultations et promouvoir les systèmes de Madrid et de La Haye dans le cadre de divers séminaires. Une formation aux procédures prévues par le Protocole de Madrid a été offerte à un nouvel État membre, au siège de l'OMPI. En outre, la présence de représentants de pays en développement ou en transition à différents comités de l'OMPI a été l'occasion d'organiser des visites d'étude dans les départements concernés de l'OMPI en vue de faire mieux connaître les systèmes de Madrid et de La Haye et leurs avantages.

162. Au cours de la période considérée, un pays en développement (République de Corée) et un pays en transition (Albanie) ont adhéré au protocole de Madrid; deux pays en transition (Géorgie et Kirghizistan) ont adhéré à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye ou ont ratifié cet acte; et un pays en transition (Kirghizistan) a adhéré à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye.

Sous-programme 12.4 – Automatisation des offices de propriété intellectuelle

163. Au cours de la période considérée, plusieurs activités ont été mises en œuvre pour aider les offices de propriété intellectuelle à tirer parti des techniques de l'infocommunication, notamment dans le cadre de conseils techniques, de la formation et de la mise en œuvre de projets d'automatisation.

164. En réponse à la demande croissante des États membres, les lignes directrices stratégiques suivantes ont été établies pour l'assistance à l'automatisation : une perspective globale et à long terme tirant parti de l'expérience collective de l'OMPI; le recyclage des solutions d'automatisation afin de réduire le plus possible les délais et les coûts de mise en service; des solutions d'automatisation complètes comprenant l'infrastructure informatique, les logiciels nécessaires aux opérations et à la gestion administrative des offices de propriété intellectuelle, les bases de données des enregistrements de droits de propriété intellectuelle et la formation; l'implication des offices de propriété intellectuelle et le transfert de la propriété

à leur profit; le partage des pratiques recommandées; l'alignement sur les projets et normes de l'OMPI relatifs aux techniques de l'information; et l'évaluation postérieure à la mise en œuvre pour mesurer les incidences de l'automatisation dans les offices de propriété intellectuelle.

165. Plusieurs missions ont été entreprises dans toutes les régions du monde pour dispenser des conseils d'ordre technique ou général, réaliser les évaluations sur place, analyser les besoins des offices de propriété intellectuelle, installer les systèmes d'automatisation, former le personnel des offices et assurer le transfert des connaissances et l'appui technique.

166. Pour améliorer l'efficacité et la longévité de l'assistance à l'automatisation, une structure d'appui technique à trois niveaux a été établie, à savoir : une assistance sur site de 1^{er} niveau assuré par un membre du personnel de l'office formé à cet effet; une assistance de 2^{ème} niveau assurée par le consultant régional de l'OMPI chargé des techniques de l'information, et une assistance de 3^{ème} niveau assurée par le Secrétariat. Cette structure d'appui est opérationnelle et permet d'apporter une réponse rapide aux problèmes et aux questions des offices de propriété intellectuelle.

167. Dans la région des pays arabes, huit activités en matière d'assistance à l'automatisation ont été mises en œuvre. Deux projets d'automatisation ont été achevés, portant à sept le nombre total d'offices automatisés dans la région depuis 2002. Un "Atelier technique régional pour les pays arabes", suivi par 14 États membres de la région, s'est tenu au Caire en juin. Il s'agissait du premier atelier de ce type axé sur l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Cet atelier avait pour principal objectif d'échanger des points de vue et de passer en revue les expériences, les problèmes et les besoins communs, d'examiner les moyens de tirer parti de l'infrastructure du WIPONET dans les systèmes d'automatisation des offices et de définir les améliorations à apporter à ces systèmes. Les participants ont trouvé l'atelier très utile et le travail sera poursuivi en ligne, sur le forum de discussion du WIPONET.

168. Dans la région des pays africains, neuf activités en matière d'assistance à l'automatisation ont été mises en œuvre. Cinq projets d'automatisation sont en cours et un nouvel office de propriété intellectuelle a été automatisé en avril 2003. Les projets exécutés dans cette région se concentrent sur l'automatisation des opérations relatives aux marques, qui constituent l'essentiel de la charge de travail des offices. Les plans d'automatisation d'autres offices de propriété intellectuelle se trouvaient à différents stades d'avancement.

169. Dans la région Asie et Pacifique, cinq activités en matière d'assistance à l'automatisation ont été mises en œuvre. Trois projets d'automatisation étaient en cours alors que la planification se poursuivait pour l'automatisation de quelques offices supplémentaires.

170. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, neuf activités en matière d'assistance à l'automatisation ont été mises en œuvre. Deux projets d'automatisation ont été achevés au cours de cette période et plusieurs autres étaient en cours d'exécution.

171. Dans certains pays d'Europe et d'Asie, des conseils et des avis techniques ont été dispensés à quatre offices de propriété intellectuelle pour favoriser leur automatisation.

172. Les travaux se sont poursuivis sur le site Web de l'OMPI consacré à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, qui tiendra lieu de base de connaissances sur les expériences nationales et régionales et sur celle de l'OMPI dans ce domaine, ainsi que sur les normes et les pratiques recommandées au niveau international. Le service en ligne du site Web pour la communication des rapports techniques annuels par les États membres a franchi l'étape pilote et devrait entrer en service dans le courant de l'année.

173. Afin de faire profiter les offices de propriété intellectuelle des avantages du WIPONET, des travaux ont aussi été menés en étroite collaboration avec le projet WIPONET dans les domaines suivants : participation de consultants régionaux spécialistes des techniques de l'information aux ateliers de formation sur le WIPONET et assistance continue aux offices pour l'application des services du WIPONET dans leurs activités quotidiennes; suivi des problèmes postérieurs à l'installation des Kits WIPONET dans les offices; utilisation des Kits WIPONET dans l'automatisation interne des offices de propriété intellectuelle; réalisation d'interfaces entre les systèmes d'automatisation des offices et le WIPONET et d'autres projets de l'OMPI relatifs aux techniques de l'information; et mise au point de nouveaux services en ligne sur le WIPONET.

174. Dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, cinq activités en matière d'assistance à l'automatisation ont été mises en œuvre dans les régions des pays africains, des pays arabes et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des améliorations majeures ont été apportées au logiciel AFRICOS de l'OMPI, qui est utilisé par quelques organisations de gestion collective en Afrique. AFRICOS fait l'objet d'une évaluation sous l'angle de ses possibilités d'échelonnement, d'adaptation linguistique et de compatibilité avec les normes et systèmes internationaux.

PROGRAMME PRINCIPAL 13

Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

175. Les activités entreprises avec certains pays d'Europe et d'Asie au cours du premier semestre de 2003 ont été centrées sur la fourniture d'avis juridiques, la mise en valeur des ressources humaines et la sensibilisation.

176. Des consultations ont eu lieu avec des membres de deux gouvernements sur la modernisation de leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle, des membres de six gouvernements au sujet de la ratification des traités administrés par l'OMPI ou de l'adhésion à ces traités et avec des représentants de plusieurs autres gouvernements sur la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et sur des questions générales touchant à la propriété intellectuelle. Quatre pays ont reçu des avis législatifs sur des projets de loi relative à la propriété intellectuelle et deux pays ont reçu des commentaires et des suggestions sur les stratégies nationales en matière d'intégration des questions de propriété intellectuelle dans les politiques économiques.

177. L'OMPI a aussi travaillé en étroite coopération avec les gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé par pays, de sept programmes de coopération bilatérale et d'un mémorandum d'accord, destinés à aider les autorités nationales à mettre en place une gestion et une utilisation plus efficaces du système de propriété intellectuelle. Par ailleurs, un office de propriété intellectuelle a reçu des conseils sur l'informatisation de ses opérations et deux pays ont reçu des ordinateurs et d'autres types de matériel.

178. De plus, la mise en œuvre d'un projet national visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes s'est poursuivie. Du matériel informatique a également été fourni à un autre pays.

179. Au total, 15 réunions suivies par quelque 1500 participants ont eu lieu au cours de la période considérée, dont un forum interrégional, deux séminaires régionaux, un atelier régional, une réunion consultative régionale, cinq séminaires sous-régionaux et cinq séminaires nationaux. Plusieurs événements ont coïncidé avec le 10^e anniversaire de la création du système de propriété intellectuelle dans différents pays. Les réunions susmentionnées visaient essentiellement à sensibiliser le public au rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique, social et culturel. Les thèmes et sujets suivants ont notamment été abordés : questions de propriété intellectuelle à l'intention des parlementaires des pays de la CEI; la propriété intellectuelle en tant que moteur de croissance dans les pays de la CEI; commercialisation, évaluation et gestion des actifs de propriété intellectuelle; politiques et stratégies de renforcement de l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle aux fins de l'innovation par les PME; inventions de salariés; concession sous licence de droits de propriété intellectuelle; incidence sur la propriété intellectuelle des techniques de l'information, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore; l'Internet et la propriété intellectuelle; le droit d'auteur sur les œuvres numériques, le système des noms de domaine et les principes de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine; atteintes au droit d'auteur, gestion collective des droits; indications géographiques; enjeux présents et futurs du système des brevets; harmonisation du droit matériel des brevets et réforme du PCT; enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités; et mise en œuvre du programme d'enseignement à distance en russe.

180. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés lors de séminaires sur la propriété intellectuelle organisés par d'autres organisations dans les pays concernés.

181. Afin de promouvoir la créativité et l'innovation, plusieurs médailles d'or, prix de la créativité et trophées pour les entreprises innovantes ont été décernés.

PROGRAMME PRINCIPAL 14

Académie mondiale de l'OMPI

182. L'Académie mondiale de l'OMPI a poursuivi ses activités de mise en valeur des ressources humaines par le biais de l'enseignement à distance, de la formation professionnelle et de l'élaboration des politiques.

183. Quelque 307 participants ont suivi les séminaires, réunions, sessions et cours de troisième cycle de l'académie, organisés dans le cadre des programmes de formation des cadres et d'élaboration des politiques.

184. Les sessions ordinaires du programme d'enseignement à distance ont été suivies par 5542 étudiants. Trente et un fonctionnaires de l'OMPI ont reçu une formation à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une session spéciale. Le cours d'enseignement à distance était une condition préalable pour les 75 participants du séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle et 32 étudiants inscrit à la maîtrise de droit de la propriété intellectuelle proposée conjointement par l'Université de Turin et l'Académie mondiale de l'OMPI.

185. Le Centre de gestion des connaissances et bibliothèque électronique de l'OMPI a continué d'assurer des services de bibliothèque, tels que la diffusion de 320 périodiques au sein du Secrétariat, ainsi que des services de référence tant pour le personnel du Secrétariat qu'à l'intention d'utilisateurs extérieurs. De nombreuses demandes de recherches émanant des participants des programmes de formation de l'académie ont été traitées. Les initiatives en matière de gestion des connaissances se sont poursuivies : publication de deux numéros du bulletin d'informations électronique interne intitulé "Synergia"; mise au point de bases de connaissances thématiques constituées de sites Web personnalisés sur des thèmes particuliers tels que les livres électroniques (l'une de ces bases de connaissances sur les services d'information en matière de brevets est en préparation); et élaboration de bases de données bibliographiques sur les revues électroniques disponibles sur la librairie électronique, avec un moteur de recherche pour sélectionner les revues traitant d'un sujet donné. Afin de diffuser les informations spécifiques demandées par différents membres du personnel, une grande initiative a été lancée, qui a vu la création de "bureaux virtuels" personnalisés à l'aide de systèmes d'édition en collaboration sur le Web. Ces "bureaux virtuels" fournissent des informations ciblées sur les besoins et les intérêts spécifiques des membres du personnel concernés, recueillant de manière instantanée les informations les plus récentes parmi les journaux, revues, travaux de recherche et autres services d'information fondés sur l'Internet, grâce à différents moteurs de recherche pré-programmés. Le Centre a également apporté une contribution importante à l'élaboration du Mémorandum d'accord interinstitutions pour le "Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques", veillant en particulier à ce que les préoccupations de propriété intellectuelle y soient pleinement intégrées.

Sous-programme 14.1 – Enseignement à distance et sensibilisation du public

186. Au cours de la période considérée, le programme d'enseignement à distance a culminé avec l'organisation du premier "Atelier de formation et de conception à l'intention des formateurs", qui s'est tenu à Genève en mai. Cet atelier a débouché sur l'élaboration de lignes directrices pour l'amélioration des pratiques d'enseignement en ligne, ainsi que sur des suggestions concernant l'expansion future du programme, grâce à la mise au point de cours appropriés et de diplômes communs avec des partenaires dans les milieux universitaires. Une quinzaine de personnes, dont les formateurs et les auteurs des cours spécialisés du programme d'enseignement à distance, ont participé à cet événement.

187. Pendant la période examinée, deux sessions ordinaires du Cours général d'enseignement à distance (DL-101) ont eu lieu, au bénéfice d'un total de 5542 stagiaires inscrits. Les sessions, qui se sont tenues du 1^{er} mars au 15 avril et du 1^{er} juin au 15 juillet respectivement, se sont décomposées de la façon suivante :

- anglais : 1063 (707) participants de 107 (88) pays, assistés de 14 (neuf) formateurs;
- français : 141 (129) participants de 33 (29) pays, assistés de deux (deux) formateurs;
- espagnol : 340 (377) participants de 24 (25) pays, assistés par quatre (cinq) formateurs;
- chinois : 440 (157) participants de cinq (quatre) pays, assistés par cinq (deux) formateurs;
- russe : 275 (581) participants de six (14) pays, assistés par trois (cinq) formateurs;
- portugais : 820 (482) participants de cinq (cinq) pays, assistés par cinq (quatre) formateurs;
- arabe (projet pilote) : 30 participants d'un pays assistés par un formateur.

188. Les participants du Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle tenu en juin ont aussi achevé le cours DL-101, qui constituait une condition préalable à leur participation à ce séminaire.

189. Le cours spécialisé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201) a été lancé en tant que projet pilote, avec un total de 50 participants (15 avril – 15 juin). Compte tenu du retour d'information positif reçu sur les aspects pédagogiques et de fond de ce cours, l'académie a confirmé son intention de lancer la première session officielle du cours au deuxième semestre de 2003.

190. En coordination avec la Section du perfectionnement du personnel, une session spéciale du cours DL-101 a été tenue en mars et avril, à l'intention d'un total de 31 membres du personnel de l'OMPI (19 de langue française et 12 de langue anglaise).

Sous-programme 14.2 – Formation professionnelle

191. Pendant la période examinée, les cours de formation professionnelle suivants ont eu lieu :

- Séminaire de formation OMPI/Office européen des brevets (OEB)/Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) sur les questions administratives dans les procédures relatives aux brevets et aux marques (Genève, La Haye, Alicante), tenu en février, en anglais, pour les fonctionnaires des services des brevets et des marques des offices de propriété industrielle des pays en développement et des pays en transition. Au total, 12 participants venant d'autant de pays ont assisté à ce séminaire.
- Séminaire de formation OMPI/OEB/Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) sur les procédures d'examen coordonnées en matière de brevets (Genève, Madrid, Munich) tenu en mai, en espagnol, à l'intention de ressortissants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Au total, 14 participants venant de 13 pays ont assisté au séminaire.
- Séminaire intermédiaire interrégional de l'OMPI sur la propriété industrielle (Genève, juin), en français, anglais, arabe et espagnol. Une formation pratique complémentaire a aussi été organisée en juin, avec la collaboration de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (Le Caire), de l'Office autrichien des brevets (Vienne), du Centre d'études internationales de la propriété industrielle (Strasbourg), de l'Office danois des brevets et des marques (Taastrup), de l'Office européen des brevets (La Haye et Vienne), de l'Office allemand des brevets et des marques (Munich), de l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque (Prague), de l'Office des brevets d'Israël (Jérusalem), de l'Office marocain de la propriété intellectuelle (Casablanca), de l'Institut national de la propriété industrielle (Lisbonne), de l'Institut national de la propriété industrielle (Paris), de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM, Madrid) et de l'Institut fédéral de la Propriété intellectuelle (Berne). Cette formation a été suivie par un total de 75 participants venant de 70 pays en développement ou en transition et de deux organisations régionales.

Sous-programme 14.3 – Élaboration des politiques

192. Pendant le premier semestre de 2003, la Section de l'élaboration des politiques a organisé six sessions générales et spéciales de l'académie ou cours de formation à l'intention de fonctionnaires nationaux, de parlementaires, de diplomates et d'enseignants, ainsi qu'un séminaire intensif à l'intention des étudiants en droit :

- "Académie de propriété intellectuelle de l'OMPI à l'intention des diplomates", suivie par 22 diplomates de différentes missions basées à Genève (Genève, février).
- "Séminaire intensif sur la propriété intellectuelle", suivi par sept participants d'Israël et de l'Autorité nationale palestinienne (Genève, mars).
- "Académie de propriété intellectuelle de l'OMPI", session en espagnol suivie par 19 participants d'Amérique latine (Genève, mars).

- “Atelier de l’OMPI sur la propriété intellectuelle”, suivi par 13 parlementaires des pays de la CEI (Genève, avril).
- “Académie de propriété intellectuelle de l’OMPI à l’intention des diplomates”, session en français et en anglais suivie par 23 diplomates de missions basées à Genève (Genève, avril).
- Maîtrise de droit de la propriété intellectuelle/cours de spécialisation de troisième cycle en propriété intellectuelle, suivi par 32 participants (mai-juillet, Turin). L’OMPI a financé la participation de 16 étudiants sur un total de 32. Les participants sont venus à Genève pour une semaine en juin.
- Cours de formation sur l’administration des marques, suivi par 15 participants (Oslo, juin).

193. L’académie a également organisé un “Séminaire national sur l’enseignements et la formation en matière de propriété intellectuelle”, qui a été suivi par 40 représentants des universités, des établissements de recherche et des organismes gouvernementaux chargés de la mise en valeur des ressources humaines et de la propriété intellectuelle. En outre, deux séminaires sur la propriété intellectuelle ont été organisés à l’intention d’un nombre total de 52 négociateurs commerciaux de pays en développement et de pays en transition participant au Cours de politique commerciale organisé par l’Organisation mondiale du commerce (OMC).

PROGRAMME PRINCIPAL 15

Techniques de l’information

194. Le programme relatif aux techniques de l’information a continué d’administrer l’exécution de plusieurs initiatives importantes, dont la majorité doit être achevée en 2003. L’accent a été mis sur la nécessité de maîtriser les coûts et de gérer les ressources avec efficacité et efficacité, tout en respectant le budget, la qualité et les délais des projets. Les communications entre les projets et les secteurs de service ont aussi été officialisées grâce à un groupe de la maîtrise d’ouvrage chargé de veiller à ce qu’une structure logistique durable soit en place lors du passage des nouveaux systèmes en environnement de production.

Sous-programme 15.1 – Appui aux techniques de l’information

195. Le Comité permanent des techniques de l’information (SCIT) a reçu un rapport complet sur l’état d’avancement de chaque projet lors de la session de son Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l’information tenue en février. En mai, les États membres ont reçu une nouvelle série de rapports sur l’état d’avancement des grands projets relatifs aux techniques de l’information. En mai également, le Groupe de travail du SCIT sur les normes et la documentation a tenu sa troisième session, au cours de laquelle les États sont convenus d’une révision de la norme technique ST.8 de l’OMPI (Enregistrement normalisé des symboles de la CIB sous forme déchiffrable par ordinateur) ainsi que de modifications à apporter aux normes ST.10/B et ST/10C (Format (10/B) et présentation (10/C) des éléments de données bibliographiques) pour faciliter l’entrée en vigueur de l’Acte de 1999 de l’Arrangement de La Haye.

Sous-programme 15.2 – Services informatiques

196. Toutes les activités d’appui aux techniques de l’information se sont poursuivies. Les statistiques suivantes donnent une idée de l’ampleur des activités internes des Services informatiques : la maintenance de quelque 1800 postes de travail a été assurée; le Service

d'assistance interne (HelpDesk) a reçu et traité plus de 9000 appels à l'aide du logiciel installé en 2002; la maintenance de plus de 65 serveurs internes a été assurée, avec un taux de disponibilité de 99,5%; et l'utilisation des fonctions de courrier électronique a continué à augmenter, avec le traitement de près de 10 000 messages (envoyés et reçus) par jour.

197. Outre la logistique de l'infrastructure informatique existante de l'OMPI, des travaux ont été entrepris en vue de la création d'une salle informatique et d'installations en réseau dans l'ancien bâtiment de l'OMM, dans le cadre du Projet FOCUS ("Failsafe Organization-wide Customer-oriented Upgradeable Secure"). La performance, la sécurité et les fonctions des réseaux informatiques internes de l'OMPI et des liaisons de données à haute vitesse entre les bâtiments ont continué d'être assurées. Afin de renforcer la sécurité des ressources Internet et Intranet de l'OMPI, les fonctions pare-feu de l'Organisation ont été améliorées et des systèmes de détection des intrusions ont été mis en œuvre.

198. Plus de deux millions de pages Internet ou Intranet ont été visitées par mois et les statistiques font état d'environ 65 millions de demandes d'accès au site Web de l'OMPI au cours du premier semestre de 2003.

199. Les principales applications relatives aux opérations dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont améliorées selon que de besoin.

Sous-programme 15.3 – WIPONET

200. Malgré quelques retards, le nombre total d'offices de propriété intellectuelle où le KIT WIPONET a été installé a atteint 67 à la fin du mois de juin (contre 52 en décembre 2002), 45 offices supplémentaires étant en cours d'équipement. Sur les 177 circulaires envoyées aux offices de propriété intellectuelle déjà connectés à l'Internet pour s'enquérir de leur souhait de participer au projet WIPONET, 143 réponses positives ont été reçues. Ces offices recevront le logiciel et les informations nécessaires pour leur permettre d'accéder aux services du WIPONET. Environ 202 coordonnateurs WIPONET de 183 offices de propriété intellectuelle situés dans 144 pays ont été formés pour permettre à ces offices de commencer à utiliser le WIPONET.

201. Une nouvelle version du disque Gold (le CD-ROM contenant le système d'exploitation et les logiciels de bureau préconfigurés) a été produite, qui incorpore des mises à jour logicielles et remédie à certains défauts présents dans la version précédente. Les travaux relatifs à la connexion des réseaux locaux des offices au WIPONET (connexions passerelle à passerelle) pour faciliter l'accès d'un plus grand nombre d'utilisateurs ont également commencé. Il en va de même de la liaison entre le WIPONET, le réseau virtuel privé ("Trinet") des offices de la coopération trilatérale (Office des brevets et des marques des États Unis d'Amérique, Office de brevets du Japon et OEB) et le réseau de l'OEB (Patnet).

Sous-programme 15.4. – IMPACT

202. Le projet IMPACT a progressé vers la mise en œuvre des communications électroniques de documents PCT entre le Bureau international et les offices nationaux. Le système de communication systématique sur demande (COR) a été installé et fonctionne correctement. Il permet aux offices nationaux de recevoir les documents PCT de l'OMPI directement sur CD-ROM ou DVD. Des progrès ont continué d'être réalisés dans la mise en

œuvre de la COR spécifique, permettant aux offices nationaux de demander directement, via l'Internet, les documents figurant dans la base de données IMPACT. À la fin du mois de juin, cette base de données contenait plus de 940 000 documents (soit quelque 28 millions de pages).

203. Il convient également de mentionner la mise en œuvre du module de numérisation COR pour la réception des documents. Les travaux dans le domaine de la réception des données ont été axés sur les trois activités suivantes : l'amélioration des modules suite aux deux premières séances d'essais, portant principalement sur l'importation de documents imprimés (avec les données électroniques PCT-EASY); le perfectionnement des prescriptions relatives au module de transmission électronique; et l'installation de l'application de vérification du paquet compacté et signé (WASP) pour valider et imprimer les premiers exemplaires originaux émanant de l'OEB. Ces activités sont par ailleurs exécutées en étroite coopération avec le projet PCT-SAFE et la Section de la réforme du PCT pour modifier et améliorer la septième partie et l'annexe F des instructions administratives.

204. En ce qui concerne l'automatisation des opérations du PCT au Bureau international, il convient de noter que le calendrier des travaux de conception a accusé quelques retards. Ces retards sont dus essentiellement à la complexité technique du système. Le module d'automatisation concernant le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur est resté en suspens au cours de la période considérée.

Sous-programme 15.5 – Dépôt électronique selon le PCT

205. Suite au dépôt de la première demande internationale selon le PCT à l'aide du système PCT-SAFE en novembre 2002, la phase pilote officielle du projet a été lancée en février 2003. Une version bêta du logiciel PCT SAFE, basée sur le produit *epoline*® et le logiciel PCT-EASY, est sortie en avril et a continué d'être améliorée grâce aux essais et aux retours d'information des utilisateurs au cours de la phase pilote. Les travaux se sont aussi poursuivis dans le cadre de plusieurs autres activités, dont : la production de définitions types de document (DTD) pour d'autres documents du PCT; l'élaboration d'une version entreprises du logiciel PCT-EASY; l'enrichissement des fonctions du PCT-EASY pour permettre le dépôt électronique du formulaire de demande d'examen préliminaire international; et la préparation du serveur du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB) pour la réception des demandes internationales selon le PCT déposées sous forme électronique et l'intégration des données reçues dans le système IMPACT.

Sous-programme 15.6 – CLAIMS

206. Les travaux sur les quatre composantes du projet se sont poursuivis au cours du premier semestre de 2003. En ce qui concerne l'élément d'appui à la réforme de la CIB, la structure de la base de données nécessaire a été achevée et approuvée et les moyens de résoudre les difficultés étaient à l'examen. Le schéma XML (eXtensible Markup Language) pour la CIB et les modifications apportées à la classification a été produit et la conversion au nouveau format XML des annexes CIB et IPCIS a été achevée. Un premier prototype du système RIPCIS destiné à remplacer IPCIS est sorti en juin. Ce prototype vise à recueillir des informations en retour supplémentaires concernant l'interface avec l'utilisateur et la CIB statique chargée depuis le système IPCIS actuel.

207. En ce qui concerne l'élément relatif au classement assisté par ordinateur, les essais sur la série de données alpha de l'OMPI (en anglais) ont été achevés en mars. La création d'une série de données 'bêta' comprenant des données en français, en allemand et en russe, ainsi que l'élaboration des résultats des essais sur cette série, ont été menées à bien. Parallèlement, la partie anglaise et un sous-ensemble de la partie allemande de la série bêta ont été publiées sur le site Web consacré au système CLAIMS. La série bêta finale contenant des données en français, en allemand, en anglais et en russe a été livrée à la fin du mois d'avril aux fins de publication ultérieure. Enfin, un prototype pour le classement assisté par ordinateur a été présenté au Groupe de travail sur la révision de la CIB le 11 juin 2003 et mis à sa disposition aux fins de commentaires.

208. L'application Web de formation à la CIB, qui utilise un logiciel ouvert pour la publication sur le Web, l'administration et le fonctionnement en mode local, a été publiée sur le site Web public de l'OMPI. Des didacticiels ont été créés et modifiés en fonction des enseignements tirés de leur utilisation. L'analyse relative à l'assistance à la traduction, l'installation de quatre licences Multitrans et la création des mémoires de traduction pour la septième édition de la CIB ont été menées à bien au cours de la période considérée. Enfin, l'analyse des moteurs de recherche en langage naturel pour la CIB a été achevée. Elle a permis de constater que la solution proposée par le Consortium E-patent, dont l'OMPI fait partie, était la plus appropriée pour le système CLAIMS.

Sous-programme 15.7 – AIMS

209. Le recrutement de l'équipe AIMS interne a été pratiquement achevé et deux membres du personnel des Services informatiques assurant l'appui du système financier actuel ont reçu une formation aux nouvelles technologies afin de constituer des compétences d'appui et de maintenance à long terme. Outre l'équipe de projet propre à l'OMPI, un intégrateur de systèmes a été sélectionné et un contrat a été signé. L'équipe externe a commencé à travailler avec l'équipe interne sur une analyse d'adéquation détaillée pour le module de comptabilité générale. La documentation contenant les spécifications concernant les procédures relatives aux recettes a aussi été examinée par l'équipe externe et un plan amélioré d'exécution du projet a été arrêté.

210. Le recensement détaillé des besoins liés aux opérations d'enregistrement des dépenses et des recettes et à la comptabilité générale a aussi été mené à bien et approuvé par les utilisateurs. Enfin, un appel à propositions (RFP) pour du matériel informatique (serveurs) a été lancé et la procédure de sélection a été menée à terme.

Sous-programme 15.8 – Reconnaissance optique des caractères (ROC)

211. Le retard de la ROC pour le PCT a été traité afin que les données soient disponibles à temps pour la Gazette électronique du PCT. Des négociations ont été entreprises en vue de la signature de contrats visant à accélérer la livraison de ces données, notamment en ce qui concerne l'usage du WIPONET.

PROGRAMME PRINCIPAL 16

Gestion des ressources humaines

212. Les procédés et procédures de gestion des ressources humaines ont continué d'être renforcés, notamment avec la mise en place d'un accès en ligne, pour les supérieurs hiérarchiques et les chefs de programme, aux informations sur les membres du personnel et les agents temporaires placés sous leur supervision. Les travaux relatifs à différents aspects du recrutement et du maintien du personnel, ainsi qu'aux questions de santé et de conditions de travail du personnel, se sont poursuivis.

Sous-programme 16.1 – Engagements

213. Au cours de la période examinée, 15 postes ont été mis au concours, 43 fonctionnaires ont été nommés et 36 agents temporaires ont été recrutés. Quelque 1500 candidatures ont été reçues et traitées et plus de 650 contrats ont été renouvelés. Les contrats de 335 agents temporaires, 76 consultants, 32 titulaires d'un contrat de louage de services et 27 titulaires d'un contrat de travail spécial ont été administrés au cours du premier semestre de 2003.

Sous-programme 16.2 – Prestations et assistance sociale

214. Les services compétents ont administré les droits aux prestations et avantages de 936 membres du personnel ainsi que de consultants, agents temporaires et titulaires de contrats de louage de services et de contrats de travail spéciaux. Ces tâches comprenaient : organisation de 44 réunions d'information à l'intention du personnel permanent nouvellement recruté; élaboration d'environ 344 rapports relatifs à des contrats; calcul et mise en œuvre de 68 promotions; et étude de 18 demandes d'attribution de primes pour connaissances linguistiques sur la base des descriptions de poste correspondantes. Par ailleurs, diverses autres procédures administratives ont porté sur le calcul et le traitement de quelque 121 déclarations relatives aux charges de famille, le versement de 63 avances et indemnités pour frais d'études, le calcul et la vérification de 261 demandes d'allocation-logement, ainsi que le traitement de demandes de congé de maternité, de congé dans les foyers, de paiement de frais de voyage liés aux études, de cessation de service et de transfert. En outre, 428 attestations, 45 "laissez passer" des Nations Unies et 95 demandes d'établissement ou de renouvellement de cartes de légitimation suisses ont été traités pour le personnel permanent et les membres de leurs familles. En ce qui concerne l'enregistrement des données relatives au temps de présence, 3360 demandes de congé annuel, de crédit ou de compensation ont été traitées, environ 5800 certificats, y compris les congés de maladie, ont été enregistrés pour toutes les catégories de personnel et quelque 21 200 heures supplémentaires ont été contrôlées et enregistrées avant autorisation de paiement.

215. Au cours de la même période, 77 nouveaux fonctionnaires et agents ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, portant le nombre total des participants à 1287. Quelque 186 fonctionnaires de l'OMPI et membres de leurs familles ont adhéré au régime collectif d'assurance maladie, le nombre total d'assurés étant désormais de 3076, et 19 fonctionnaires ont adhéré au régime facultatif d'assurance-vie collective. En outre, 40 déclarations d'accident, 82 demandes de remboursement au titre de l'assurance médicale pour les agents temporaires, 20 versements au titre de la cessation de service ou versements de départ de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 186 certificats divers ont été traités. Compte tenu de l'inflation des coûts médicaux en Suisse et dans la plupart des pays de référence et de la hausse sensible du nombre de maladies

graves, le Comité de gestion des assurances maladie et accidents collectives de l'OMPI a recommandé une augmentation de la prime d'assurance maladie collective de 3% et le plafonnement des remboursements des frais d'hospitalisation en chambre privée. Par ailleurs, un nouvel accord a été signé avec un réseau pharmaceutique. Un appel d'offres a été émis pour les assurances maladie, accidents et perte de gains des agents temporaires. Les comptes de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI ont été examinés au titre de l'année 2002, ainsi que les documents relatifs aux compléments de pension versés au personnel retraité. Les travaux relatifs à la nouvelle évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2002 ont été achevés.

216. Le Groupe de l'assistance sociale a tenu environ 300 consultations individuelles avec des membres du personnel en quête d'assistance, principalement pour des questions personnelles. La plupart des nouveaux arrivants étaient à la recherche d'une aide active dans le domaine du logement et de la scolarisation ou de la garde des enfants. Une brochure d'accueil a été mise au point en coopération avec la Section du perfectionnement du personnel. Le groupe a organisé des activités pour les enfants en collaboration avec les groupes de l'assistance sociale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Un séminaire de préparation à la retraite a été organisé conjointement avec l'ONU.

Sous-programme 16.3 – Politique de gestion du personnel et mise en valeur des ressources humaines

217. La définition de politiques générales de gestion des ressources humaines conformes aux tendances et à l'évolution du régime commun des Nations Unies s'est poursuivie. Le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été modifié en janvier et en juin 2003. Le Comité consultatif des promotions a examiné 54 demandes de promotion.

218. Les activités de mise en valeur des ressources humaines ont continué d'être essentiellement axées sur trois aspects principaux, à savoir la formation en matière de gestion et gestion d'équipe, de communication et dans le domaine technique. Cinq séances consacrées à la gestion d'équipe ont été organisées pour le secteur du PCT, en vue de faciliter l'évolution des conditions de travail. Au total, 100 fonctionnaires ont participé à un atelier sur la gestion d'équipe. Une formation à la gestion spécifique a été dispensée selon que de besoin. Environ 400 personnes ont suivi des cours de langues en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, japonais et russe et des cours d'expression orale en français et en anglais. Quatre cours d'initiation ont eu lieu à l'intention des fonctionnaires nouvellement recrutés. Une formation technique a été dispensée, à la demande, à l'intention des spécialistes des techniques de l'information. Quelque 31 membres du personnel ont suivi le cours en ligne de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle en anglais et en français. En outre, 11 fonctionnaires ont suivi des cours correspondant à leurs besoins professionnels (portant notamment sur la gestion des risques, l'administration des projets de coopération technique, etc.).

Sous-programme 16.4 – Services de santé

219. Au cours du premier semestre de 2003, le Service médical de l'OMPI a dispensé des soins de santé à quelque 2500 fonctionnaires et délégués, y compris l'administration de vaccins, le traitement des affections courantes, les urgences et des réunions d'information sur les normes de sécurité au travail. Une pause formation a été consacrée à l'ergonomie sur le lieu de travail et du matériel ergonomique spécialisé a été mis à la disposition des

fonctionnaires selon que de besoin. La nécessité de former des auxiliaires pour les premiers secours dans les différents bâtiments de l'OMPI a aussi été prise en considération. En conséquence, 45 membres du personnel ont obtenu un certificat de secouriste et du matériel pour l'installation d'antennes médicales a été acheté. À la fin du mois de mars, le Service médical de l'OMPI a instauré des mesures préventives contre l'épidémie de SARS.

PROGRAMME PRINCIPAL 17

Services administratifs

220. Des services administratifs ont continué d'être apportés aux États membres et au Secrétariat, ainsi qu'à d'autres utilisateurs des secteurs public et privé. Le projet relatif au système de gestion de l'information pour l'administration (système AIMS) a progressé de manière satisfaisante.

Sous-programme 17.1 – Opérations financières

221. Les opérations financières ont été gérées et la comptabilité a été tenue conformément au Règlement financier de l'OMPI. La répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émolument perçus pour 2002 dans le cadre de l'Union de Madrid, et des taxes perçues pour cette même année dans le cadre de l'Union de La Haye (soit au total 24 millions de francs suisses) a été opérée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles liées au Protocole de Madrid (quelque 19 millions de francs suisses) pour le premier semestre de 2003.

222. Le projet AIMS, qui vise à mettre en œuvre un nouveau système d'information financière et budgétaire, a progressé selon le calendrier prévu. La phase de conception du projet était pratiquement achevée, notamment en ce qui concerne les dépenses. Le partenaire pour la mise en œuvre a été sélectionné et travaillait déjà en étroite collaboration avec l'équipe interne du Secrétariat. L'analyse détaillée des besoins en matière d'établissement de rapports et de l'interface a été établie, et l'achat du matériel était en cours.

223. En ce qui concerne le service des investissements et la gestion des fonds, tous les fonds disponibles ont continué d'être intégralement investis. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni en mars pour passer en revue les investissements de l'OMPI et, compte tenu de la situation actuelle des taux d'intérêts et de la nécessité de préserver le capital, a confirmé que la meilleure solution consistait à placer les fonds auprès de la Banque nationale suisse, qui offrait un rendement annuel de 2,5625% à la fin du premier semestre de 2003.

Sous-programme 17.2 – Service linguistique

224. Des lois, des règlements, des lois types et des projets de lois ont été traduits dans une ou plusieurs langues pour 12 pays. Les documents relatifs à 31 réunions, ainsi que des exposés pour des séminaires ou cours de formation organisés au premier semestre de 2003 ont été traduits, révisés ou édités. L'utilisation d'un nouvel outil de traduction assistée par ordinateur, qui comprend un moteur de recherche documentaire moderne, a commencé d'améliorer l'efficacité du processus de traduction, de nouveaux fichiers étant régulièrement incorporés dans la base de données nouvellement créée.

Sous-programme 17.3 – Services des conférences, des communications, de la gestion informatisée du courrier et de la production des publications

225. Des services d'appui ont été assurés pour 26 réunions (à l'intention de 1870 participants au total) à Genève et 49 réunions tenues à l'extérieur. Quelque 257 interprètes ont été recrutés pour un total de 887 jours de travail. En attendant l'élaboration d'un système de suivi électronique des documents, un système de suivi manuel amélioré a été mis en œuvre afin de contribuer à la production des documents en temps voulu, dans toutes les langues pertinentes. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont continué d'assurer des services d'interprétation, avec un chef d'équipe, lors de plusieurs réunions de l'Organisation, ce qui a permis de réaliser des économies. Des économies ont aussi été réalisées sur les coûts d'expédition postale et de télécommunications grâce au jeu de la concurrence dans ces secteurs. Le volume de courrier expédié au cours du premier semestre de 2003 est estimé à quelque 183 000 kg (soit un volume très légèrement inférieur à celui de la même période en 2002, ce léger recul résultant principalement du recours accru aux communications électroniques). Le coût total des télécommunications a diminué au premier semestre de 2003 par rapport à la même période de 2002, ce qui traduit une baisse du coût des appels et de la location des lignes malgré un volume des communications en augmentation. L'utilisation de téléphones portables, qui s'est également intensifiée, a eu pour contrepartie des communications plus efficaces. Près de 150 000 lettres et colis ont été traités. Les contrôles de sécurité renforcés du courrier arrivant se sont poursuivis. Les travaux de classement et de préservation des archives physiques de l'Organisation, y compris la numérisation de précieux documents historiques datant de la fin du XIX^e siècle, ont aussi continué.

226. Des progrès supplémentaires ont été réalisés dans la mise en place des techniques de l'information et la rationalisation de l'impression et de l'expédition postale des documents de réunion de l'OMPI, en vue de publier la plupart des documents sur le site Web principal de l'OMPI et de les diffuser sous forme électronique. De la même manière, la plupart des circulaires d'information interne ont été diffusées aux membres du personnel sous forme électronique et la distribution de copies sur papier a été arrêtée. En raison de contraintes budgétaires, la mise en œuvre du projet pilote relatif au système de gestion électronique des documents a été suspendue. Toutefois, des éléments du système ont été incorporés dans la composante de gestion des dossiers du projet AIMS en cours d'élaboration.

227. Le Service de la production des publications a assuré l'impression de quelque 50 millions de pages dans les deux imprimeries. Le nombre de pages imprimées en couleur a aussi augmenté et une partie importante des travaux confiés à l'extérieur a été effectuée en interne, ce qui a permis à l'Organisation d'économiser quelque 300 000 francs suisses. Des recherches ont aussi été effectuées parmi les nouvelles technologies pour améliorer les installations de production, concernant en particulier les finitions. D'autres études seront entreprises pour assurer en interne l'impression de la Gazette des marques (système de Madrid), ce qui pourrait permettre d'économiser 450 000 francs suisses.

Sous-programme 17.4 – Achats, contrats et voyages

228. L'objectif principal est resté la poursuite et l'amélioration des activités relatives aux achats afin que l'Organisation puisse disposer des produits et services les plus adaptés.

229. Les projets de l'OMPI relatifs aux techniques de l'information et aux nouveaux locaux (achèvement de l'ancien bâtiment de l'OMM et lancement de la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI) ont fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agissait notamment d'assurer la renégociation, la restructuration, l'extension et la révision à la baisse des projets IMPACT et WIPONET, ainsi que la négociation du projet AIMS et des services de ROC. Concernant le nouveau bâtiment de l'OMPI, un appel d'offres international a été lancé en vue de la sélection d'une entreprise générale.

230. Parmi les autres activités figurent l'émission d'appels d'offres pour l'achat du papier, des fournitures de bureau et des cartouches d'imprimantes, ainsi que la tenue à jour et l'amélioration du système de gestion des inventaires concernant les espaces de travail et les actifs.

231. Au cours du premier semestre de 2003, l'OMPI a émis 914 commandes pour un montant total de 41,7 millions de francs suisses. Une trentaine d'appels à proposition (RFP) ont été émis.

232. L'OMPI a participé à la réunion du Groupe de travail des achats interorganisations tenue en Pologne. Le Service des achats et des contrats a également participé aux réunions du Comité d'examen des contrats concernant 27 cas au cours de la période considérée.

233. En ce qui concerne les voyages, le nombre total d'autorisations émises et traitées au cours du premier semestre de 2003 a diminué, passant de 1305 en 2002 à 1090 en 2003, portant sur quelque 2597 journées de mission (contre 3131 au cours de la même période en 2002). Les économies sont estimées à 1 021 052 francs suisses, contre 966 428 francs suisses pour la même période en 2002. Ces économies découlent essentiellement de l'application de réductions de tarifs par les compagnies aériennes.

234. En outre, 596 visas et 1743 documents de privilèges diplomatiques ont été traités. Par ailleurs, 2002 formulaires d'exonération de la TVA ont été traités après vérification.

PROGRAMME PRINCIPAL 18

Locaux

235. Au premier semestre de 2003, les activités permanentes suivantes ont été poursuivies : gestion des bâtiments pour répondre aux besoins de l'OMPI en matière d'espaces de travail et de fourniture d'aires de stockage fiables et de places de stationnement; modernisation et maintenance des bâtiments et de leurs installations techniques; mouvements de personnel et adaptation des bureaux en conséquence; sécurité des bâtiments; rénovation et agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM; et projet relatif à la nouvelle construction.

Sous-programme 18.1 – Gestion des locaux

236. La location de locaux à usage de bureaux et de places de stationnement supplémentaires s'est stabilisée au cours du premier semestre de 2003. Cependant, des aires de stockage additionnelles ont été jugées nécessaires pour le PCT et la Division des finances. Le déménagement du personnel du PCT dans l'ancien bâtiment de l'OMM devant permettre à

d'autres services d'occuper les locaux loués par l'OMPI dans le bâtiment P&G, des préavis ont été envoyés aux propriétaires des bâtiments Union Carbide (résiliation partielle du bail), IBM et Sogival. Ces locaux doivent être libérés au cours du premier semestre de 2004.

Sous-programme 18.2 – Bureaux, entretien et sécurité

237. Une supervision constante et une maintenance régulière ont été assurées pour l'ensemble des espaces de travail, y compris les installations techniques et extérieures. Suite à un appel à propositions (RFP) lancé en 2002, l'entretien des espaces verts de l'OMPI a été confié à des paysagistes locaux afin de bénéficier de meilleurs services à un prix inférieur.

238. En conséquence de la restructuration interne, il a fallu procéder au déménagement de quelque 231 membres du personnel, en particulier les nouvelles équipes du PCT dans le bâtiment P&G. À cet effet, les aires de stockage nouvellement louées ont dû être arrangées et équipées et les armoires électriques périmées ont dû être remplacées (dans les bâtiments AB et GB).

239. De nouvelles consignes de sécurité sont entrées en vigueur en janvier 2003, afin d'améliorer les mesures de sécurité et de les adapter aux exigences actuelles de l'Organisation. Ces mesures s'appliquent à tous les bâtiments, centres de traitement des données, sites informatiques I et II du WIPONET, ainsi qu'au centre de données. Les mesures de sécurité pour l'ancien bâtiment de l'OMM ont été améliorées afin de tenir compte de la revalorisation du bâtiment. La planification des exigences en matière de sécurité en vue de l'occupation future de ce bâtiment rénové par le personnel du PCT était en cours. En mars, le système de gestion des accès était installé. Des mesures de sécurité préventives ont aussi été prises au cours du sommet du G8, en juin.

240. Les mesures visant à former l'ensemble du personnel à la sécurité se sont poursuivies. Des cours sur l'utilisation des extincteurs ont été organisés la dernière semaine de mars et au début du mois d'avril, et le dernier exercice d'alerte incendie a eu lieu en juin.

Sous-programme 18.3 – Ancien bâtiment de l'OMM

241. La rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM approchait de son terme. La durée de cette transition restait subordonnée à l'exécution des derniers éléments des travaux. Une grande partie de la construction a été achevée, s'agissant notamment des cloisons, du revêtement des murs et des autres finitions, ainsi que de la façade extérieure. Les installations techniques ont été achevées et les entreprises ont effectué des essais pour s'assurer du bon fonctionnement du système. La galerie et les liaisons supérieures avec les bâtiments GB I et II ont aussi été achevées. La planification du déménagement du personnel du PCT dans l'ancien bâtiment de l'OMM s'est poursuivie.

Sous-programme 18.4 – Nouvelle construction

242. L'appel d'offres pour la sélection de l'entreprise générale a été lancé à la fin du mois de février, marquant une étape importante vers la réalisation du projet relatif à la nouvelle construction. Cette étape faisait suite à une longue série d'études entreprises par des cabinets d'experts. L'analyse des soumissions des entreprises a débuté à la mi-juin. Les négociations avec les entreprises sélectionnées suivront, sur la base des rapports techniques rédigés par les cabinets de consultants.

243. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]